

M - 1659 - 1233 - 4,00F

du 22 janvier au 28 janvier 1981

l'humanité rouge

organe
central du **PCML**

**LETTE OUVERTE
AU CONGRES
EXTRAORDINAIRE
DU PS
ET AU COMITE
CENTRAL DU PCF**

Voir page 4

**163.000
chômeurs
de plus
en un an
NON à la
fatalité !**



**ARLES
EN
LUTTE
POUR
L'EMPLOI
Voir page 3**

7 TAHITIENS
VICTIMES
DE LA JUSTICE
COLONIALE

C'est le 14 janvier que c'est ouvert devant la Cour d'assises de Versailles, le procès de 7 Tahitiens indépendantistes. Ils doivent répondre du plasticage de l'hôtel des postes de Papeete (capitale de la Polynésie dite française, à 20 000 km de Paris), de l'assassinat d'un ancien officier de marine devenu PDG — bref d'un colon nommé Pierre Chatillon d'Anglejean —, et « d'association de malfaiteurs ». Les faits incriminés remontent au 27 août 1977. Ils avaient été condamnés le 2 février 1979 à des peines allant de 5 ans de prison (et où cette peine est encore en usage — exclusif — dans « nos » îles lointaines baptisées « territoires d'outre-mer »). Mais la cour de cassation a annulé ce verdict et renvoyé l'affaire à Versailles.

Les motivations de ces militants — pour la plupart manœuvres ou pêcheurs — déjà données lors du précédent procès, sont strictement d'ordre politique. Ils ont agi contre la présence du colonialisme français en Polynésie et contre les essais atomiques dans le Pacifique (l'atoll de Mururoa étant le plus connu). Or, ils sont considérés comme des prisonniers de droit commun, ce contre quoi les avocats de la défense protestent énergiquement. « Ce procès est politique, qu'on le veuille ou non ! » s'est écrié Me Henri Leclerc.

Les premières audiences de ce nouveau procès ont révélé de nombreuses irrégularités dans la procédure — ce qui ne peut que renforcer l'accusation — dans ce cas — d'un procès de type colonial.

Maître François Roux, avocat de Montpellier, a par exemple dénoncé le fait que les accusés soit restés sans avocat pendant toute la période de l'instruction. Deux avocats (blancs) commis d'office, refusaient d'assurer leur défense et il n'y a pas d'avocat polynésien au Barreau de Papeete ! D'autres irrégularités ont été soulevées lors des premières audiences.

Les conclusions de la défense ont été rejetées, l'instruction ne sera pas refaite !

PROCES DE BASTELICA-FESCH
LE PROBLEME
DE FOND SUBSISTE

Selon la volonté du pouvoir, le procès devant la Cour de sûreté de l'Etat intenté à 17 autonomistes corses — dont 8 emprisonnés depuis un an — s'est bien ouvert mercredi 14 janvier. Suspendu le vendredi 16, suite à la décision de 6 emprisonnés d'arrêter leur grève de la faim. Il reprend ce mercredi 21.

A l'ouverture du procès, 9 inculpés seulement sur les 17 étaient présents. Quatre des grévistes — vu leur état de santé — étaient intransportables. Les deux détenus non grévistes avaient refusé de se présenter. Deux inculpés libres étaient également absents, étant malades et hospitalisés; vendredi la Cour a disjoint leur cas.

Des avocats de la défense avaient, d'entrée, demandé le report du procès, pour des raisons humanitaires. Non seulement cela a été refusé, mais le procureur général a carrément repris les propos provocateurs de Peyrefitte pour déclarer qu'il fallait « les juger quoi qu'il en soit ».

Le même jour se déroulait à Ajaccio une très grande manifestation de 15 à 20 000 personnes, ce qui est considérable pour l'île, surtout en cette période où la plupart des routes sont bloquées par la neige. Les manifestants deman-

daient la libération de tous les prisonniers politiques corses, l'arrêt des poursuites engagées par la Cour de sûreté de l'Etat et la dissolution de cette juridiction d'exception. Une manifestation avait également lieu à Nice.

Le lendemain, la défense continue la bataille de procédure sur la compétence de la Cour de sûreté de l'Etat. Entre autres, Maître François Alfonsi indiquait que les autonomistes « avaient agi comme les agriculteurs, les viticulteurs du Midi, les militants du CID-Unati, les habitants de Plogoff, les étudiants de Jussieu, les métallurgistes de Longwy (...). En fait si la Cour de sûreté de l'Etat se déclare compétente, il n'y a plus d'obstacle à ce que des paysans ou les manifestants de Plogoff soient traduits devant elle. Ce serait-là une grave extension que le législateur avait écartée.

Mais avant d'entendre la réponse du procureur général Dantenwille — qui sera faite le lendemain, pour justifier, défendre et illustrer « sa » juridiction — les deux grévistes de la faim présents à l'audience transmettaient une lettre faite au nom des 6.

« Notre fatigue extrême nous a quand même permis de discerner votre volonté

de nous juger, quoiqu'il en soit, déclarent-ils. Nous savons aujourd'hui que la situation d'injustice à hauteur d'Etat qui nous concerne a été perçue par tous. Notre épreuve n'est plus nécessaire. La Corse dans ses profondeurs, le 16 janvier 1981, a répondu, le peuple de France, ses instances, certains de ses hommes les plus illustres, philosophes, savants, praticiens, hommes politiques, nous ont parfaitement compris. »

Forts du succès de la manifestation de la veille et de l'écho donné malgré tout au problème corse par les médias, les grévistes poursuivaient :

« Notre épreuve est devenue inutile et nous exposerait chaque jour davantage à un drame qui ne pourrait donner satisfaction qu'aux adeptes de la politique du pire qui sont là et qui se cachent dans les plis du drapeau français.

« Conscients des nécessités des principes de tout Etat, inscrivant notre action politique dans le respect de cette philosophie, nous avons toujours su que la grève de la faim n'est pas un moyen juridique en soi, nous n'en attendions pas la liberté, mais la lumière et la vérité. C'est chose faite. Dans ces conditions, aujourd'hui, nous avons décidé de mettre fin à notre grève de la faim. »

Mais — et c'est là qu'est le noeud de l'injustice flagrante — ils indiquaient que leur procès « s'ouvre dans des conditions malsaines, gravement hypothéquées par notre état, avec une partie civile déplacée, impudique par sa présence et sa liberté. » Leur grève de la faim n'a rien changé en ce domaine.

En effet, au banc de la partie civile étaient présents les barbouzes Bertolini et Olliel, avec comme avocat un activiste d'extrême-droite tristement connu dans l'île : Me Biaggi !

Et juste deux jours avant l'ouverture du procès les barbouzes avaient de nouveau frappé par deux fois : la voiture d'un militant nationaliste légal était plastiquée et, pour la première fois, l'Evêché était visé et en partie détruit.

A la reprise du procès, la Cour devait se prononcer sur la question de sa compétence dans le dossier Bastelica-Fesch.

Claude LEBRUN

L'anti-résignation

Officiellement, 1 632 000 travailleurs sont au chômage, soit une augmentation de 11% en une année. 7,2% de la population active est privé d'emploi : triste record ! La durée moyenne des demandes d'emploi s'allonge de plus en plus : elle atteint maintenant 240 jours. Et, officiellement toujours, on nous annonce que le cap des 2 millions de chômeurs sera franchi cette année.

Combien de drames, combien de misères derrière la froideur de ces chiffres ? Vendredi 16 janvier, Fabrice Bey s'est immolé par le feu. Electricien, il avait été licencié il y a quelques mois. Il vivait dans le Jura, une région durement frappée. Fabrice avait 19 ans. Le même jour, à Besançon, Daniel Dabonneau, s'est lui aussi immolé par le feu. Il était chômeur. Il avait 25 ans. Deux « faits divers » comme disent certains, qui soulignent tragiquement ce drame que constitue le chômage des jeunes. 45,2% des chômeurs ont moins de 25 ans.

Le chômage est bel et bien devenu la question qui doit concentrer l'essentiel des efforts et des actions dans la lutte anti-capitaliste.

Nous refusons la fatalité à laquelle on voudrait nous faire croire. Mais que faire ?

Notre parti a des propositions sur ce sujet. La lutte pour le droit au travail couvre deux domaines. La lutte pour le maintien et la création de nouveaux emplois d'un côté. La lutte pour l'amélioration des conditions de vie des chômeurs d'un autre côté. Ces deux aspects doivent converger pour unir les travailleurs privés d'emploi et ceux en activité.

Les travailleurs de Dufour viennent de montrer qu'il est possible, par la lutte, de mettre en échec la fermeture d'une entreprise. Sans leur lutte, les Dufour seraient aujourd'hui chômeurs. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi agir pour la création d'emplois : pour cela, notre parti préconise que tout jeune qui quitte l'école soit obligatoirement embauché ; à un salaire qui ne soit pas inférieur au SMIC. De nombreux emplois peuvent être créés, aussi bien dans les entreprises privées que nationalisées.

Dans le même temps, la réduction du temps de travail à 40 heures puis à 35 heures, ainsi que l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes permettraient également de créer des emplois.

Est-il tolérable que des travailleurs soient contraints de vivre avec un revenu inférieur au SMIC ? Non, c'est pourquoi notre parti revendique qu'il n'y ait pas d'indemnité inférieure au SMIC. Est-il tolérable que des travailleurs voient leur droit à la santé remis en cause parce qu'ils sont chômeurs depuis trop longtemps ? Non, c'est pourquoi notre parti revendique le maintien des droits des chômeurs à la Sécurité sociale, sans limitation de durée.

Voilà quelques propositions qui permettraient d'améliorer la situation des travailleurs. Mais, bien entendu, elles ne sauraient être obtenues sans luttes et sans cette unité des travailleurs et de leurs organisations, condition essentielle à la réalisation d'un mouvement de masse suffisamment puissant. En tous les cas, notre parti est prêt à discuter de ces propositions et à œuvrer à réunir les conditions permettant qu'elles se réalisent.

Pierre BURNAND

LIBERTA



PER BASTELICA

U.P.C.

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques JURQUET — Rédacteur en chef : Pierre BURNAND
Rédacteurs : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Rémi Dainville, Estelle Delmas, Serge Forest, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villotiers, Evelyne Le Guen.
Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau — Administration : Max Durand.
Imprimé par APDA — Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI
L'HUMANITE ROUGE — BP 201 — 75926 Paris Cedex 19 — CCP : 30226 72 D La Source — Commission paritaire : N° 57952 — Dépôt légal : 1er trimestre 1981

CHOMAGE

Les travailleurs d'Arles disent non à la fatalité



Gouvernement et patronat voudraient transformer une ville de tradition ouvrière en « bronze cul » de l'Europe. Mais les travailleurs n'ont peut-être pas dit leur dernier mot...

Les arènes, le soleil et les vieilles pierres ne peuvent faire oublier qu'Arles est une ville de tradition ouvrière dont l'activité tournait autour des ateliers de réparation SNCF, des papeteries Etienne (338 salariés), et des Constructions métalliques de Provence (CMP).

Les ateliers SNCF ont perdu 800 emplois en moins de dix ans et il y a en Arles plus de cheminots retraités que d'actifs. Décembre 1980, coup sur coup sont annoncés 221 licenciements aux papeteries Etienne suite à des restructurations dans l'industrie du papier et la mise en liquidation des CMP. Les CMP sont une vieille entre-

prise arlésienne qui se monta avant guerre en fabriquant des hangars de ferme et des charpentes métalliques. A la libération l'entreprise s'orienta vers la chaudronnerie pour les raffineries qui s'établirent aux environs de Fos-sur-Mer. Puis les ateliers s'implantent à Sedan, à Mardyck; les CMP produisent alors des unités de fabrication d'engrais, des ensembles pour l'industrie chimique et pétrochimique, l'agroalimentaire, le nucléaire, etc... Un holding est créé avec ses filiales spécialisées. Réalisant le rêve de Raymond Barre, la société exporte et passe des contrats aux quatre coins du monde: Brésil, Venezuela, Irak, Afrique

du Sud, URSS, etc... Les CMP ne réalisent que 23% de leur chiffre d'affaires en France... et pourtant à partir de 1978, les difficultés s'amoncellent pour aboutir au règlement judiciaire par le Tribunal de commerce le 8 janvier, et aux 680 lettres de licenciements le 14 janvier après qu'un trust américain eut repris ce qui l'intéressait du groupe. Ainsi donc, une entreprise exportatrice qui « fabrique français » jette ses salariés à la rue. Cette guerre économique acharnée devrait alimenter la réflexion de ceux qui ne parlent que d'« erreurs de gestion » ou qui croient à des solutions « exclusivement françaises ».

RUINES ROMAINES ... ET RUINES INDUSTRIELLES

Ce millier de licenciements s'ajoute aux 4 000 chômeurs du pays d'Arles qui n'ont comme seule ressource que de trouver un emploi saisonnier pendant l'été touristique. Ici les ruines industrielles risquent de devenir bientôt plus nombreuses que les ruines romaines. Et la « vocation » de « bronze cul de l'Europe » de la Camargue va s'en trouver aggravée. Où les

Arlésiens pourront-ils trouver un emploi alors qu'il y a déjà 63 000 chômeurs dans le département des Bouches-du-Rhône? Quel avenir pour la jeunesse dans une ville sans industrie?

Face à de tels coups portés contre les travailleurs le refus est unanime. Ouvriers ou cadres, commerçants, retraités ou artisans sont opposés aux fermetures. Mais la

riposte va s'engager dans des conditions difficiles de division du mouvement syndical avec en toile de fond les ambitions diverses que suscitent déjà les élections municipales.

L'unité d'action CGT-CFDT avait pourtant été pratiquée récemment à l'usine des CMP du Chemin des Moines et cela avait payé. L'Union locale CGT avait néanmoins fait distribuer des tracts

contre l'unité dans cette boîte contre l'avis de la section CGT. Un délégué syndical en désaccord, Albert Laugier, s'est vu retirer son mandat syndical par l'UL et il démissionnera du PCF dont il était membre depuis 1972. Autre exemple de ces difficultés syndicales, lors d'une manifestation des CMP en décembre, les échanges ont été vifs entre cégétistes et cégétistes.

A l'annonce des licenciements les événements vont se précipiter.

—Le 29 décembre, l'Union locale CFDT lance une invitation à « toutes les forces attachées à la défense du pays d'Arles » pour le 8 janvier.

—le 31 décembre dans un tract aux CMP, la CGT annonce qu'elle va « s'employer à intéresser (à la lutte des CMP) tous les travailleurs des Bouches-du-Rhône ».

—le 7 janvier, le maire communiste d'Arles dans une conférence de presse et la section CGT des CMP dans un tract annoncent une

journée départementale d'action le 16 janvier: « Arles en lutte pour vivre ».

—le 8 janvier, une trentaine d'associations, de partis, de groupement (sauf la CGT) ayant répondu à l'appel de la CFDT décident d'une journée pour qu'« Arles vive » le 15 janvier.

Les polémiques vont s'amplifier et les associations arlésiennes sont sommées de choisir entre les deux journées: la fédération des parents d'élèves Comec-Anchieu sur la ville fait partie du collectif alors que deux comités d'établissements appellent à la journée

de la CGT, la confédération syndicale du cadre de vie se retire du collectif et laisse ses adhérents libres de choisir tandis que la Mutualité des travailleurs ferme ses portes les deux après midi.

Notre parti constate alors « que pour des raisons étrangères à la classe ouvrière, l'unité n'a pu se réaliser; aussi apporte-t-il son soutien aux deux initiatives ».

« Ces deux journées doivent marquer avec force le refus des travailleurs d'Arles et du département de la politique de chômage et de misère programmée par

Giscard-Barre. »

Animés du même objectif, José Villemin, militant CGT, cheminot et Albert Laugier, militant CGT des CMP lancent un appel aux travailleurs arlésiens reproduit dans la presse:

« Face au démantèlement des entreprises arlésiennes, aucune des deux actions n'est à négliger, ni à privilégier. (...) »

Nous vous demandons de ne pas écouter les sirènes de la division et de participer pleinement au succès de ces deux jours pour qu'Arles vive et que vivent les CMP et les papeteries Etienne. »

L'ENGRENAGE DE LA DIVISION

DEUX JOURNÉES POUR QU'ARLES VIVE

Jeudi 15 janvier, Arles avait un aspect inhabituel: inutile de chercher un paquet de cigarettes ou un journal, à l'appel de leurs organisations l'ensemble des commerçants avaient tiré leur rideau.

Le matin des barrages aux sorties de la ville avaient permis d'informer les automobilistes et l'après midi plus d'un millier de personnes,

travailleurs des CMP, commerçants représentants d'associations se rassemblent à l'appel du collectif. Place de la mairie et défilaient dans les rues d'Arles.

Le vendredi 16 janvier, des dizaines de cars, des cortèges de voitures drapeaux au vent convergeaient sur Arles, venus d'Aubagne ou de Gardanne, de Marseille ou

de Martignes, de toutes les grandes entreprises de la région. Au milieu des banderoles, des mégaphones, des pancartes, on remarquait les travailleurs de la source Perrier à Vergèze venus spécialement du Gard car leur patron est aussi un patron des papeteries Etienne. 6 à 8 000 travailleurs avaient ainsi répondu à l'appel de la CGT pour manifester leur solidarité aux

papeteries, aux métallos, aux cheminots.

Le long cortège combattif qui parcourait les rues d'Arles manifeste comme devait le dire Alain Bonneau, secrétaire de l'UL-CGT, la volonté de « vivre et travailler au pays d'Arles, sur cette terre d'oc qu'on prétend au non du capital mutiler et réduire au silence. »

Au lendemain de ces actions, on ne peut s'empêcher de penser à la force qu'aurait eu une grande journée unitaire, alliant la solidarité des travailleurs à l'action des commerçants, l'unité ouvrière et l'unité populaire.

On ne peut s'empêcher de penser que la division d'hier aura des répercussions négatives pour la

longue lutte de ceux qui viennent de recevoir leur avis de licenciement.

On ne peut que s'interroger sur le fait qu'aucun des deux cortèges n'a placé à sa tête les travailleurs menacés de chômage mais que ce sont pour les uns les élus du PS pour les autres ceux du PCF qui étaient en première ligne.

« L'union fait la force » rappelle le comité de région du PCML dans un tract diffusé aux deux manifestations. « Et lorsqu'une menace aussi grave pèse sur l'ensemble de la population d'une ville, il faut chercher à unir tout ce qui peut être uni contre les licenciements. »

« Cette union que chaque tra-

vailleur sait être indispensable, n'a pu se réaliser en Arles aujourd'hui. Qu'il existe des divergences entre les forces qui se réclament du mouvement ouvrier est une réalité; mais en aucun cas, les polémiques nationales ou les ambitions localistes ne doivent entraver la riposte sur le terrain. »

Hervé DASTAR

L'UNION FAIT LA FORCE

LETTRE OUVERTE

• AU CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI SOCIALISTE

• AU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Dans trois mois se déroulera le premier tour de l'élection présidentielle. Cette élection va être l'occasion d'un débat approfondi parmi les travailleurs et le peuple de France sur les grandes orientations des prochaines années.

Compte tenu de l'importance des questions en débat, tant sur le plan intérieur qu'international, il faut que tous les courants politiques du mouvement ouvrier puissent s'exprimer en présentant un candidat au premier tour.

Il en va de la liberté d'expression. Il en va de la démocratie.

De multiples manœuvres du gouvernement (loi du 18 juin 1976, que vous n'avez pas votée, Circulaire Bonnet du 30 novembre 1979, contre laquelle j'ai déposé un recours en Conseil d'Etat, qui se prononcera dans les prochains jours) conduisent à empêcher l'expression de courants du mouvement ouvrier.

Il nous semble donc indispensable, qu'en cohérence avec vos déclarations pour la défense de la liberté d'expression et de la démocratie, vous reveniez sur les consignes données à vos élus de ne pas parrainer d'autre candidat que celui de votre parti.

Nous connaissons les positions politiques différentes de votre parti et du notre, mais cela ne saurait être une entrave au parrainage, qui signifie uniquement la possibilité de s'exprimer, et non un soutien de notre parti.

Un refus de votre part serait contradictoire avec vos affirmations démocratiques et entrerait en ligne de compte dans l'attitude que nous serons amené à prendre pour le second tour de l'élection présidentielle.

Nous comptons donc sur une décision de votre Congrès ou Comité central conforme à la défense de la liberté d'expression.

Pour le Comité central du PCML
Pierre BAUBY

PRESIDENTIELLES LES LIMITES DU NOUVEAU DECRET SUR LE PARRAINAGE DES CANDIDATS

Aussitôt connu le décret du Conseil des ministres le 14 janvier concernant les conditions de parrainage des candidats à l'élection présidentielle, Pierre Bauby a fait un communiqué à la presse pour expliquer qu'il s'agit d'un premier recul du gouvernement, mais que restent des restrictions fort importantes pour les libertés démocratiques. Claude Lebrun s'est entretenu avec lui pour commenter ces mesures.

Quelles sont les nouvelles règles pour le recueil des 500 parrainages, nécessaires pour être candidat à l'élection présidentielle?

Dans une circulaire aux Préfets, datée du 30 novembre 1979, le Ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet, avait mis des entraves à la délivrance des formulaires officiels, puisque ceux-ci ne devaient être remis qu'«uniquement et individuellement aux élus désireux de patronner un candidat», c'est à dire sur leur demande, et à une date très rapprochée du dépôt des candidatures.

Cette circulaire accentuait encore les entraves à la candidature, déjà fort importantes, mises en place avec la loi de 1976 (par exemple : 500 signatures au lieu de 100, possibilité de parrainer un seul candidat...) adoptée par les sénateurs. Le Parlement, sous l'impulsion des dirigeants du PCF, adopta une autre contrainte : la publication au «journal officiel» du nom des parrains !

Le décret du Conseil des ministres ne modifie qu'une chose : chacun des 38 500 signataires potentiels recevra le formulaire à son domicile au lieu d'être obligé d'aller les chercher à la Préfecture. Déjà, le 7/11/80, le secrétaire d'Etat Y. Limousy annonçait au Sénat que les formulaires seraient distribués «à tous ceux qui en auront clairement et expressément exprimé le désir» et ceux-là ne seraient pas contraints de se déplacer.

Le décret constitue donc un premier recul du Ministre de l'Intérieur.

C'est une première victoire du combat que nous menons pour la défense de la liberté d'expression qui fait partie intégrante du combat plus général pour les libertés démocratiques. En particulier en demandant le 7 juillet 1980 au Conseil d'Etat d'annuler cette circulaire. Le Conseil d'Etat doit d'ailleurs se prononcer dans les prochains jours sur ma requête, et, selon toute probabilité, annuler la circulaire qui est un abus de pouvoir de M. Bonnet. Car seul un décret peut modifier

une loi. Ceci explique d'ailleurs que le gouvernement voyant qu'il est en tort avec la circulaire Bonnet

ait jugé nécessaire, 100 jours seulement avant le 1er tour de scrutin, de compléter un ancien décret.

Quelles sont les restrictions qu'il faut — avec les autres forces démocratiques — réussir à faire supprimer?

Au lendemain de l'élection présidentielle de 1974, le Conseil constitutionnel qui «veille à la régularité du président de la République» (article J8 de la Constitution) avait présenté un certain nombre de suggestions. Parmi celles-ci, il proposait que les formulaires soient «mis à la disposition de tous les citoyens». Le nouveau décret continue à le refuser.

D'autre part, le décret continue à bloquer la délivrance des formulaires jusqu'au 5 mars, c'est-à-dire un mois avant la date limite de réception par le Conseil constitutionnel. Il est inadmissible que ces formulaires



fait partie de la loi. Ce qui peut faire hésiter beaucoup de maires se voulant apolitiques ou qui craignent des rétorsions ultérieures.

Au fait, la loi des «parrains» ne s'apparente-t-elle pas à celle du «Milieu» comme on dit?

Bonnet a beau jeu de dire qu'il y a 38 000 parrains potentiels. Mais retirez ceux des «quatre grands» partis...! Ce sont tous ceux qui n'ont pas 500 élus — les conseillers municipaux ne comptent pas — qui doivent faire la tournée des maires et même la recommencer.

aujourd'hui en France comme dans le monde. Tous les courants politiques doivent pouvoir s'y exprimer.

Cette disparité entre les «quatre» et les autres est contraire même à la démocratie bourgeoise, c'est-à-dire telle que le prévoit la Constitution. Quand aux «Français», dont se plaignent tant à parler nos gouvernants, un récent sondage n'a-t-il pas révélé que 71% étaient favorables à la présentation de candidats représentant un courant politique, même minoritaire?

Le système en vigueur se base sur l'argent et non sur la démocratie. Prenons un aspect pratique, celui de l'impression des matériaux officiels (Bulletins de vote et professions de foi). Vu les délais impartis entre la publication officielle des candidatures et la date de remise des professions de foi aux préfectures (moins d'une semaine!), c'est pratiquement dès maintenant que les candidats doivent réserver leurs emplacements aux imprimeurs. Ce qui veut dire engager des fonds importants sans même la garantie que la candidature soit validée!

Nous n'allons pas désarmer pour autant.

Non. Après le petit recul du gouvernement, le combat continue, y compris sur le plan juridique. Et ce combat démocratique implique que les dirigeants du Parti socialiste et du Parti communiste français n'interdisent plus à leurs élus de signer pour un candidat d'un autre courant du mouvement ouvrier. La démocratie n'est pas sélective et doit accorder les actes aux paroles. C'est d'ailleurs le sens de la pétition qui circule à l'intérieur du Parti socialiste à l'initiative de certains militants. C'est également tout le sens de la lettre que je viens d'envoyer — au nom du Comité central du PCML — au Congrès extraordinaire du PS et au Comité central du PCF.

Procédure

Sous la présidence de Giscard, le Conseil des ministres a communiqué qu'il avait adopté un décret «pour préciser les conditions selon lesquelles les présentations requises par la loi du 6 novembre 1962 seront effectuées.»

«Afin de garantir l'authenticité des présentations, des formulaires seront imprimés par les soins de l'administration, conformément au modèle arrêté par le Conseil constitutionnel.»

«Chaque élu recevra, à son domicile, un formulaire de présentation.»

«Les formulaires seront envoyés aux élus quinze jours au moins avant la publication du décret de convocation des électeurs.»

«Les formulaires seront envoyés aux élus quinze jours au moins avant la publication du décret de convocation des électeurs.»

En même temps, les principales étapes de l'élection présidentielle étaient précisées. Retenons ici :

- A partir du 5 mars : envoi des formulaires de parrainage
- 22 mars : décret de convocation des électeurs
- le 7 avril à minuit : clôture de la réception des formulaires au Conseil constitutionnel
- le 10 avril : publication au Journal Officiel de la liste des candidats et ouverture de la campagne officielle
- Mi-avril (reste à préciser) : date limite de remise des professions de foi aux préfectures
- 26 avril : 1er tour de scrutin
- 10 mai : 2e tour.

ne soient pas délivrés immédiatement. De même, les candidats doivent pouvoir les recueillir eux-mêmes, ne serait-ce que pour être tenu au courant des signatures qu'ils recueillent et agir en conséquence. Ceci avant de les remettre au Conseil constitutionnel alors qu'il est prévu, dans le décret, qu'elles soient envoyées directement.

La publication au Journal Officiel demeure, puisqu'elle

Et la démocratie dans tout ça?

Ces mesures ne gênent, bien sûr, nullement, les candidats des quatre grands partis. Mais cela continue à entraver la présentation de candidats des autres courants politiques.

Pourtant l'élection présidentielle doit être l'occasion d'un réel débat démocratique sur toutes les grandes questions qui se posent au

ABONNEMENT

1 mois : 15F Soutien : 25F
3 mois : 45F Soutien : 90F
6 mois : 90F Soutien : 150F

Abonnez-vous, abonnez vos amis
S'abonner un moyen pratique
pour avoir le journal

INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES

LANNION (TELECOMMUNICATIONS)

LE CAS BOCHEREAU

Pas plus tard qu'au lendemain de l'attentat raciste de la rue Copernic, le ministre Peyrefitte affirmait : « Il n'y a pas d'interdiction professionnelle en France ». Il est vrai qu'il répondait là à une question sur ce qu'il comptait faire à l'encontre de policiers soupçonnés d'appartenir à l'ex-FANE; il est vrai que, dans cette affaire, où les « opinions » se traduisent par des attentats et actes criminels racistes, le ministre n'a pas vu matière à autre action que contre ceux qui ont fait connaître aux Français l'existence de tels policiers.

INDIVIDU NON CONFORME

Et il est certain qu'aux yeux du ministre, un J.P. Bochereau, inspecteur technique au CNET (Centre national d'études des télécommunications) à Lannion, 41 ans, dont 21 ans de service dans l'administration, est un individu autrement plus dangereux et qui mérite donc d'être — ce qu'il faut bien appeler par son nom — interdit professionnel dans la fonction publique. Qu'on en juge :

26 mois en Algérie (de 1960 à 1962) dans l'armée française (aux transmissions), 26 mois au contact de la « pacification » et du « maintien de l'ordre » ont fait mûrir chez J.P. Bochereau des idées antimilitaristes. 15 ans après, en 1977, il diffuse à Lannion des tracts exprimant de telles idées; 8 de ses amis sont à cette occasion arrêtés et gardés à vue, ce qui fit du bruit dans la région et valut quelques mutations parmi les responsables policiers trop zélés (de quoi peut être nourrir sous certains képis de solides rancunes).

UN COUP BIEN MONTÉ

Nous sommes à l'ère de « Sécurité et liberté » : de tels dangereux malfaiteurs ne sauraient échapper longtemps à la vigilance mi-

nistérielle. D'autant que pour un tel cas, il existe des lois, certes un peu tombées en désuétude, certes un peu contradictoires avec certaine « Convention des droits de l'homme » signée par la France. Il suffit seulement de les réactiver.

Voici l'histoire : l'activité professionnelle de J.P. Bochereau lui vaut d'être l'équivalent d'un lieutenant de réserve, susceptible en cas de guerre d'être mobilisé pour une « affectation spéciale ». Comme le précise l'amiral Antoine Sanguinetti (présent à la conférence de presse où J.P. Bochereau expliquait l'affaire le 14 janvier dernier à Paris), le critère, pour mobiliser, s'agissant d'un officier, est éminemment politique. Et J.P. Bochereau, compte tenu de ses opinions, serait le dernier mobilisé. Ce n'est donc pas le soucis de la Défense qui fait que justement en 1978, les gendarmes viennent lui présenter son fascicule de mobilisation : il le refuse, 4 fois. C'est assez pour mettre en application l'article L. 133 du code du Service national qui prévoit prison, amende, suppression de certains droits civiques pour qui « se met volontairement dans l'incapacité de recevoir ses papiers militaires ». D'abord amende (en janvier 79) puis amende plus forte et 3 ans de suppression de droits civiques (novembre 79) : J.P. Bochereau est condamné.

ÉPURATION...

D'abord, J.P. Bochereau n'a pas d'ennui dans son travail : le temps sans doute de la réflexion pour les ministres en cause. Car le statut de la fonction publique étant bien fait, un de ses articles prévoit (quoique de façon non automatique et après consultation d'un conseil de discipline) qu'un individu privé de ses droits civiques peut être révoqué. C'est le 4 septembre 80 que Norbert Ségard, secrétaire d'Etat au PTT, signe l'arrêté de révocation.

Un moyen comme un autre (et il y en a d'autres) d'épurer la fonction publique d'esprits mal pensants, surtout au moment où il est question de réduire des effectifs : il n'est pas mauvais de montrer à un « nantis » (comme dirait Barre) que la sécurité de l'emploi peut être conditionnelle.

On en est au stade de l'expérimentation. D'autres renvoyeurs de livrets militaires (par exemple) peuvent subir le même sort. Certains passent déjà en procès en février prochain.

En attendant, le personnel du CNET de Lannion impose chaque matin J.P. Bochereau à son poste de travail et celui-ci doit à la solidarité de recevoir une paye sauvage...

G.C.

GRENOBLE (EDUCATION NATIONALE)

LE CAS LE DIZES

Mars 80, à Voiron (Isère) : J.F. Le Dizès est maître auxiliaire depuis... 7 ans. On doit bien le connaître au rectorat de Grenoble depuis tout ce temps. Mais ses prises de positions ne plaisent pas à l'inspectrice, qui lui refuse une fois de plus sa titularisation.

Excédé, J.F. Le Dizès rédige un rapport d'inspection sur l'inspectrice elle-même et l'envoie au rectorat... C'est un crime de lèse-majesté et en juillet, J.F. Le Dizès apprend qu'il ne sera pas réembauché.

Estimant la décision absolument anormale, il entame une grève de la faim en octobre, installé en plein air devant son CES. Le soutien s'organise : parents, élèves, enseignants. Des manifestations ont lieu à Voiron.

Au bout de trois semaines, un arrangement est

trouvé : le recteur de Lyon propose à Le Dizès un remplacement à Bellegarde (Ain) avec promesse d'un poste de longue durée en janvier 81 dans l'agglomération lyonnaise. De son côté, le recteur de Grenoble lui promet le maintien de son ancienneté. J.F. Le Dizès cesse la grève de la faim et part pour Bellegarde. Début décembre, on lui fait savoir que la promesse d'embauche ne sera pas tenue... il cesse le travail. Les négociations avec le rectorat de Lyon et une grève au CES de Bellegarde ne changent rien. J.F. Le Dizès revient à Grenoble. Le recteur ne veut pas le recevoir : « Le Dizès? Connais pas. Je n'ai plus son dossier. Il a été transmis au rectorat de Lyon »!

Malgré le froid, J.F. Le Dizès entame une nouvelle grève de la faim, installé sur

un lit de camp devant le rectorat de Grenoble.

Nuit du 6 au 7 janvier : les flics embarquent Le Dizès et après interrogatoire l'emmenent au service hospitalier d'urgence. On veut lui faire subir de force un examen psychiatrique. Des copains alertés réussissent à le faire sortir. Un comité de soutien se crée, une manifestation est en préparation. Le SGEN-CFDT fait passer dans la presse locale des articles condamnant l'attitude du recteur, la CGT et la Ligue des droits de l'homme envoient au recteur des télégrammes de protestation.

Des négociations sont en cours. La mobilisation obligera peut-être le recteur à céder.

Mais l'affaire est grave : derrière le cas Le Dizès, c'est une fois de plus le problème des maîtres-auxiliaires qui est posé; taillables et corvéables à merci, sans moyens de défense sous peine d'être virés. Le projet d'un corps de titulaires pour assurer les remplacements est une menace de plus.

Et que penser de la tentative de le faire interner? Veut-on développer les interdictions professionnelles comme en Allemagne fédérale?

Contre les interdictions professionnelles, pour la titularisation des maîtres-auxiliaires, pour la réintégration de J.F. Le Dizès, une large mobilisation est nécessaire : prendre contact avec le « Comité de soutien à J.F. Le Dizès », local 309, maison des Associations, 2 rue Berthe-de-Boissieux, 38 000 Grenoble.

Le 13 janvier, Le Dizès a obtenu un poste à St-Etienne, académie de Lyon. Il commence le 26, lundi prochain. Il a un remplacement. Jusqu'à la fin de l'année scolaire. La mobilisation a débouché.

Correspondant Grenoble

UNIVERSITE DE REIMS CHANTAGE POLITIQUE A L'INSCRIPTION

35 étudiants iraniens sont menacés d'expulsion à partir de fin janvier, leur carte de séjour n'étant pas renouvelée faute d'une inscription universitaire.

Ces étudiants sont à Reims dans des conditions régulières : ils ont un visa d'étudiant dont l'obtention a été subordonnée à la réponse positive de l'Université de Reims à leur demande d'inscription. Ils ont par ailleurs l'équivalence du bac français.

Or certains attendent une inscription depuis un an et demi. Conformément au décret Imbert, leur niveau en français a été mis en cause. Paradoxe : l'Université qui leur dresse cet obstacle ne leur donne aucun moyen de le franchir. Les cours du Service universitaire des étudiants étrangers qu'ils suivent et payent, d'ailleurs,

(1 200 francs par trimestre!) ne les préparent pas à ce qui est exigé d'eux.

Informé de cette situation depuis quelques mois, le président de l'Université après avoir rappelé les dispositions du décret Imbert, fit dans une lettre cette étonnante déclaration :

« M. Imbert me signale que certains Iraniens ont rejoint leur pays pour participer à l'effort de guerre et que d'autres qui ne peuvent regagner leur patrie pour des motifs très légitimes ont demandé le statut de réfugiés politiques, ce qui peut faciliter leur inscription dans une faculté. »

Des critères politiques sont ainsi explicitement mis en avant, les étudiants iraniens non-inscrits étant sommés soit d'aller faire la guerre, soit de renier leur attachement très légitime aux

profonds bouleversements qu'a connus récemment leur pays.

N'y aurait-il donc désormais d'admis dans l'Université qu'un certain type d'étudiants étrangers : ceux qui ont fait acte d'allégeance à la politique en cours de l'Etat français?

L'indignation des étudiants devant cette ségrégation et ce chantage politique, les a conduit à occuper les locaux de la présidence de l'Université pour demander au président une explication sur ces incroyables réponses. Celui-ci se défila et appela la police pour évacuer de force les étudiants révoltés. Ceux-ci occupent actuellement la salle des profs pour en faire un lieu de débat et d'action pour élargir la mobilisation.

Correspondant Reims

SEMAINE DU TRAVAIL MANUEL



Talbot 1er au grand prix ... des licenciements

Talbot vient d'annoncer son engagement dans la compétition automobile. Aux côtés de Peugeot et de Ligier, Talbot soutiendra une voiture française dans les grands prix automobile de F1.

Pendant que la presse s'intéressait à cette nouvelle, Talbot projette de licencier 3 000 personnes.

La direction justifie ces mesures par une série de faits que nous vous présentons.

Talbot écoule sa production essentiellement dans les pays développés qui connaissent l'inflation, des problèmes énergétiques, etc... Le marché automobile de ces pays va donc poursuivre son fléchissement. Il est passé de 7 757 000 voitures en 79 à 7 506 000 en 80, soit une diminution de 3,3%. Cette baisse touche également le marché français qui voit sa capacité diminuer de 17% depuis novembre de l'année dernière. Pour 1981 les prévisions réalisées par

les constructeurs automobiles s'apprécient à 12% la baisse du marché des neuf pays européens.

En 1980, Talbot voit ses ventes diminuer de 68 000 voitures, soit une perte représentant 20% de ses ventes entre 79 et 80. Les stocks équivalent aujourd'hui à 4,5 mois de vente, chiffre que les baisses de production dues au chômage partiel n'ont pas pu réduire. De plus, les prévisions d'endettement à échéance du 31 décembre 80 sont de 4 150 millions, soit une augmentation de 1 674 millions.

Déjà la direction avait établi un plan. Parmi les mesures prises nous relèverons :

— 148 jours de chômage pour le premier trimestre 81, répartis entre les différentes entreprises,

— le départ en préretraite d'environ 1 550 personnes âgées de 56 ans et 2 mois et plus.

praticé en direction des travailleurs immigrés ce que certains appellent une politique d'incitation au retour dans leur pays d'origine. En plus des mesures actuellement en vigueur, la direction offrait 20 000 francs. Sur 9 000 travailleurs immigrés, 350 se sont déclarés intéressés.

Cet ensemble de mesures a eu pour conséquence de faire passer les effectifs de l'entreprise Talbot de 34 800 au 31/12/79 à 31 500 au 31/11/80.

Mais cela ne suffit pas à satisfaire les profits Talbot. La direction se considère contrainte de recourir au licenciement de 3 500 personnes selon le plan suivant (voir tableau).

Une fois de plus ce sont les travailleurs qui supportent les conséquences de la crise, alors que ce sont les patrons des monopoles qui en profitent.

La direction a également

Charles MALLOIRE

	La Rochelle	Valenciennes	Vieux Condé	Sept Fons	Sully Bondy	Poissy	Total
Ouvriers	636	272	427	139	156	50	3100
dont + de 56 ans	77	16	89	55	45	0	282
Manuels	48	16	22	7	18	4	400
dont + de 56 ans	16	0	18	7	18	0	59

Bouches du Rhone Nouveau biais pour réduire les soins médicaux

Après les grandes batailles nationales pour le droit à la santé qui ont abouti au retrait de la loi Berger, le gouvernement avait changé son fusil d'épaule pour faire passer son projet de limitation des soins par d'autres méthodes. C'est le département des Bouches-du-Rhône qui fut choisi comme banc d'essai (cf interview paru dans HR du 18 décembre au 7 janvier) et les centres médico-mutualistes qui servirent de cible. Quel scandale pour ces champions de la réduction des soins : des travailleurs qui viennent se faire soigner sans sortir d'argent de leur poche grâce au tiers payant mutualiste. Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie retira donc à partir de juin 80, le tiers payant au centre de la Mutualité. Depuis des réactions, des protestations n'ont pas cessées, couronnées le 20 décembre par une grande manifestation de 15 000 mutualistes, alors

que les négociations étaient en cours. Ce rassemblement a pesé lourd dans la balance, les dirigeants patronaux et de la Sécurité sociale ont reculé, ils sont revenus sur leurs prétentions : les centres mutualistes vont pouvoir à nouveau fonctionner, le tiers payant a été de nouveau accordé.

Ayant perdu une manche, le pouvoir attaque sur un autre terrain, le remboursement des analyses biologiques, par le biais d'une convention signée avec le syndicat des laboratoires.

Lors d'une conférence de presse le président du grand conseil de la Mutualité, Callisti devait rappeler : « Depuis la libération la mutualité des Bouches-du-Rhône a mis en place un très large système de tiers payant tant pour l'hospitalisation médicale et chirurgicale que pour les principales disciplines des spécialités, notamment lorsqu'il s'agit

d'actes très onéreux, ainsi près de 750 000 assurés sociaux du département sur 950 000 bénéficient de ce régime, ils peuvent accéder aux soins sans aucune avance d'argent. Or avec la convention signée, 750 000 assurés sociaux sont pénalisés, car ils sont contraints de payer les 30%, non remboursés par la sécurité sociale, c'est là la convention imposée aux laboratoires qui exige d'eux qu'ils perçoivent cette part. De plus, la convention nationale de biologie imposée aux syndicats nationaux des biologistes prévoit la limitation des activités des laboratoires de 13% pour l'année 80 et pour chaque laboratoire, ainsi le tiers payant partiel constitue un moyen de pression sur les professions de santé pour les contraindre à accepter le rationnement des soins et que l'organisme de contrôle sera l'organisme payeur et un moyen de pression sur les mutualistes en les obligeant à payer le ticket modérateur et en les laissant sans défense devant les dépassements de tarifs éventuels. (...) Mais les mutualistes et les assurés sociaux ne seront pas dupes » devait conclure le président Callisti, « ils sauront faire échec au rationnement des soins, réduire les inégalités devant la maladie ».

H.D



Montpellier Lutte pour l'emploi à Sud Couleur

Tout le monde sait bien à Sud et ailleurs que le patron n'a pas racheté Sud pour faire une bonne action, mais pour faire de l'argent; depuis un an les mesures se suivent et se ressemblent :

— depuis 1980, les nouveaux patrons « labos associés » achètent Sud Couleur, en partie pour mettre en échec leur concurrent Fuji qui lui aussi se portait acquéreur. A ce moment-là, les nouveaux employeurs font mine de se contenter de 17 départs volontaires.

Mais arrivent bientôt les premières mesures « d'assainissement » visant à économiser et à rentabiliser et qui pour cela remettent en cause certains acquis des travailleurs (congés payés, complément de salaires) en même temps elle lance une campagne de culpabilisation du personnel sur la prétendue mauvaise qualité de la production. Au passage, elle réclame de l'argent aux pou-

voirs publics, au nom de la sauvegarde de l'emploi; pour la production, elle introduit modernisation et informatisation qui vont permettre un plus grand rendement.

Comme on le voit, les premières bases de la restructuration et de la rentabilisation commencent par l'attaque des conditions de travail et des salaires des ouvriers : par la division qu'elle essaie de créer entre les travailleurs, à l'usine, par l'obtention de crédits, par une informatisation plus poussée. Malgré cela, ce qui reste de plus rentable pour le patron, est encore de licencier une partie de son personnel; la production restant la même et augmentée même si possible, c'est pourquoi la direction dit aujourd'hui « il y a 20 personnes en trop mais nous allons vous faire 8 propositions pour éviter les licenciements ».



Depuis plus d'un mois et demi les travailleurs du supermarché de meubles anciens Antix poursuivent une grève; le patron veut en effet revenir sur des avantages acquis (respect de la grille indiciaire de la CGT). Presque tous les jours, on peut les voir devant le magasin, leur lutte courageuse suscite le soutien et la solidarité de nombreux autres travailleurs.

Des préretraites, des départs volontaires, des mutations à Bordeaux, Paris, Marseille, du chômage partiel, que le gardiennage et le nettoyage soient pris en charge par les travailleurs de Sud, alors qu'ils sont donnés en sous-traitance, un horaire calqué sur la production : 45 heures l'été, 35 heures l'hiver.

Sud Couleur devenu Labos du sud, est une entreprise de développement photographique. Il y a un an, elle a été rachetée par l'un des plus gros labos de

France « les labos associés », il y a bien d'autres labos en France : Lyon, Toulouse, etc... A l'origine 50 licenciements étaient prévus. L'action de la section CFDT et du personnel à l'intérieur (débrayages) et une popularisation bien menée en direction de la population, de la mairie, des partis; l'action de notre parti (popularisation, tracts, articles) a permis d'éviter les 50 licenciements, mais il y a eu 17 départs volontaires. Aujourd'hui encore la direction menace l'emploi des ouvriers.

Correspondante
Montpellier

ST GAUDENS GRAVES MENACES A LA CELLULOSE D'AQUITAINE

La menace de licenciement qui pesait depuis longtemps sur la Cellulose d'Aquitaine de St-Gaudens est devenue réalité.

Lundi 12 janvier au cours d'un Comité d'entreprise, les travailleurs ont appris que leur usine, reprise par les patrons de la Rochette CENPA, subirait une restructuration, avec : 136 licenciements sur 450 salariés, blocage des salaires jusqu'à octobre 1981, ce qui portera les salaires à 10% au-dessus du SMIC, alors que par leurs luttes les travailleurs de la Cellulose d'Aquitaine avaient réussi à obtenir des salaires supérieurs à la moyenne de la ville; prime de vacances réduite de 2 600 francs à 1 500 francs; suppression de 3 jours de congés supplémentaires; diminution de la prime de production de 10%.

Pour faire en partie passer la pilule « la Rochette CENPA » alloue 25 000 francs de prime de licenciement supplémentaire, ce qui ne lui coûte pas grand chose puisque cette société reçoit plusieurs milliards pour soit disant redresser la situation. Il a de plus été annoncé

aux travailleurs qu'aucun investissement ne serait fait tant que des bénéfices ne seraient pas obtenus; or faire des bénéfices dans les conditions actuelles semble impossible ce qui permet de poser la question suivante : la Cellulose d'Aquitaine n'est-elle pas déjà sacrifiée au profit de l'autre usine de la Rochette CENPA (la Cellulose de Tarascon-sur-Rhône) usine beaucoup plus moderne permettant des productions nettement supérieures de pâte à papier donc des profits nettement supérieurs?

Pour réagir contre cette situation, les travailleurs de la Cellulose sont en grève depuis lundi 12 au matin. Un piquet de grève est en place nuit et jour. Les travailleurs ont arrêté le train de voyageur Lyon-Irun pendant une heure de façon à faire connaître le mouvement. Des manifestations ont eu lieu dans la ville.

Est-ce pour faire fléchir la détermination des travailleurs ou pour mesurer leur combativité? Les patrons, à la suite du mouvement, ont « généreusement » proposés la reprise de trois licenciés...

PCF-IMMIGRES

Du vote des pouvoirs spéciaux en 1956 à Vitry 1980

Dans *L'Humanité* du 10 janvier, Maxime Gremetz s'est déclaré « scandalisé » par les critiques du journal socialiste *L'Unité* contre l'attitude du Parti communiste vis-à-vis des travailleurs immigrés de Vitry/Seine. Pour soutenir son point de vue, il évoque la politique poursuivie il y a un quart de siècle en Algérie par François Mitterrand, Robert Lacoste et d'autres dirigeants socialistes.

Ce secrétaire du Parti communiste français, qui fut soldat du contingent pendant la guerre colonialiste en question, a la mémoire courte. Il omet simplement de rappeler que la politique en cause reçut le soutien, au moins objectif et temporairement,

de son propre parti. C'est en effet fort de pouvoir spéciaux, votés en mars 1956 par les parlementaires communistes, que le gouverneur général Robert Lacoste put impulser une très violente répression. Les victimes en furent, par dizaines de milliers, des patriotes algériens, mais aussi des dizaines de militants et dirigeants du Parti communiste algérien, Européens comme Algériens. Même s'il prétend, aujourd'hui, avoir été trompé par Guy Mollet, le Parti communiste français conserve devant l'histoire la très grave responsabilité d'avoir voté les pouvoirs, dont la moindre perspicacité politique aurait alors permis de discerner à quels usages répressifs, ils allaient servir.

A propos de F. Mitterrand

Maxime Gremetz commet d'autres oublis. A propos de François Mitterrand, par exemple. Le 23 septembre 1965, le Comité central du Parti communiste français, sans aucune consultation préalable des militants de base, prit la décision de se rallier à la candidature de François Mitterrand à la présidence de la République. La guerre d'Algérie était finie depuis trois ans. Dans ce pays devenu indépendant, les ravages et les crimes d'une guerre colonialiste atroce étaient encore dans tous les esprits. Chaque famille comptait et pleurait ses martyrs.

Tout en sachant parfaitement le rôle tenu dans les premières années de la guerre par le ministre Mitterrand, les dirigeants du Parti communiste français n'hésitaient pas à faire de lui le porte-drapeau, le porte-parole de toute la gauche française. Pourtant ce candidat qui s'était investi lui-même, avait déclaré dans une conférence de presse le 21 sep-

tembre 1965 : « Au Parti communiste, je fournirai les éléments d'information, sans négociations et sans programme ». A l'époque les marxistes léninistes, issus dans leur immense majorité des rangs du Parti communiste français, firent campagne sur le thème « Ni de Gaulle, ni Mitterrand, il faut un candidat communiste ! »

Dans leur organe central *L'Humanité Nouvelle*, ils rappelaient la politique suivie en 1956 vis-à-vis des patriotes algériens par le candidat soutenu à l'élection présidentielle par les dirigeants du Parti communiste français. Mais, en guise de riposte et à la place de toute argumentation politique, ces derniers lancèrent contre les marxistes léninistes diverses provocations et des injures : « Agents du ministre de l'Intérieur ! » ou « Aventuriers payés en dollars par les Chinois » sans parler des accusations de « dogmatisme » et de « sectarisme ».

Pas de réelle éducation antiraciste

Tout en rappelant ces faits indélébiles de l'histoire, je refuse catégoriquement de m'associer à la campagne forcée actuellement déchaînée par anticommunisme par des forces politiques qui n'ont aucun titre pour se prévaloir de positions anciennes antiracistes ou anticolonialistes. Je désire seulement révéler aux jeunes militants du Parti communiste français et aux travailleurs quelques vérités que dissimule Gremetz et les autres dirigeants du Parti communiste français.

Ce parti, auquel j'ai appartenu de 1941 à 1964,

n'a malheureusement jamais éduqué vraiment ses adhérents dans l'antiracisme ; à ma connaissance, aucun cours des écoles élémentaires ou fédérales n'a jamais porté spécifiquement (depuis 1943, y compris ceux publiés à Alger) sur la question du racisme. Il n'a pas non plus donné une formation systématique anticolonialiste, si l'on excepte quelques circonstances rares et anciennes (guerre du Rif par exemple). Le bilan du Parti communiste français en matière d'éducation fondamentale contre le racisme et le colonialisme est très nettement en-dessous de ce

Déclaration de notre camarade Jacques Jurquet, auteur de « La révolution nationale algérienne et le Parti Communiste Français »

La France impérialiste cherche à écraser la lutte de libération en plein essor du peuple algérien : Mitterrand sur le terrain ; en 1956 ministre de la Justice, il signera l'arrêt de mort du communiste F. Yveton.



Sous de Gaulle, comme sous Mitterrand, la « pacification » les massacres...



En 1965, à l'heure où les dirigeants du PCF appellent à voter Mitterrand au premier tour des premières élections présidentielles, le journal dirigé par Jacques Jurquet.

NUMERO SPECIAL
15 NOVEMBRE 65

L'Humanité Nouvelle

ORGANE CENTRAL DE LA FEDERATION
DES ORGANISATIONS MARXISTES LÉNINGUÏSTES

Contre tous les candidats de la bourgeoisie
vous mettez dans l'urne un bulletin où vous aurez écrit vous-même :

"JE VOTE COMMUNISTE"

NON A DE GAULLE !

NON A MITTERRAND !

qu'il aurait dû être, s'agissant d'un parti ouvrier luttant dans un pays impérialiste, colonialiste, néo-colonialiste.

Trois événements caractéristiques

Trois événements caractéristiques de la déviation idéologique et politique qui a résulté de cette insuffisance capitale, jalonnent la ligne mise en œuvre par le Parti communiste français vis-à-vis des peuples colonisés et de leurs accessions à l'indépendance nationale.

Premièrement, l'incompréhension prolongée du légitime caractère nationaliste des dirigeants algériens de l'Etoile Nord-africaine dans les années 1920 et 1930, en dépit du fait positif que cette organisation avait été fondée à l'initiative des communistes de 1924 à 1926.

Deuxièmement, le vote des pouvoirs spéciaux à Guy Mollet, que je viens d'évoquer, en mars 1956. A cette date, en vérité, l'immense majorité des Algériens communistes étaient entrés dans la lutte nationale dirigée par le FLN, sans tenir compte pour la plupart des analyses erronées et des directives fournies initialement et temporairement par les dirigeants de leur parti comme par ceux du Parti communiste français. Les communistes européens membres du Parti communiste algérien désapprouvèrent, en général sous le manteau, le vote émis par les députés du Parti communiste français, mais seuls les plus résolus surent comment agir pour participer concrètement à la guerre révolutionnaire anticolonialiste du peuple algérien. Tel fut le cas du camarade Fernand Yveton qui n'avait d'ailleurs pas attendu cette époque et dont on connaît le sacrifice suprême, après qu'il eut rejoint les rangs du FLN sans en avoir reçu directive du Parti communiste algérien.

Troisièmement, l'action violente déclenchée le 24 décembre 1980, à Vitry sur Seine, sous la conduite d'un maire élu du PCF, contre les intérêts sociaux immédiats de plus de 300 ouvriers maliens rejetés par une municipalité réactionnaire.

Un grave préjudice aux idées du communisme

Quels que soient les prétextes invoqués, leur légitimité politique et administrative prétendue, cette action a revêtu le caractère d'une violence anti-ouvrière, antisociale, et anti-immigrés. Elle ne peut que porter un très grave préjudice aux idées du communisme, dont se prévalent ses auteurs, parmi les peuples du Tiers Monde et dans les masses de travailleurs immigrés en France. Qu'il le reconnaisse ou non, tôt ou tard ou jamais, le Parti communiste français, comme au temps de l'Etoile Nord-africaine ou en mars 1956, y est apparu pour ce qu'il est : à l'image de l'idéologie impérialiste et raciste de la France capitaliste.

Il suffit de lire la déclaration du camarade Hassan Bouakra, qui explique que devant ces faits il décide de quitter les rangs du PCF et démissionne de ses fonctions de membre du Comité fédéral de la fédération de Paris, pour comprendre que tout antiraciste conscient et conséquent éprouve les plus grandes difficultés à rester dans les rangs de ce parti. Même si un grand nombre de militants communistes pensent sincèrement qu'ils sont antiracistes, il n'en est

pas moins évident que le comportement de leur parti donne d'eux une image inverse. Il est tout à fait normal que nombre d'immigrés maghrébins déclarent aujourd'hui que Marchais ne vaut pas mieux que Stoléru.

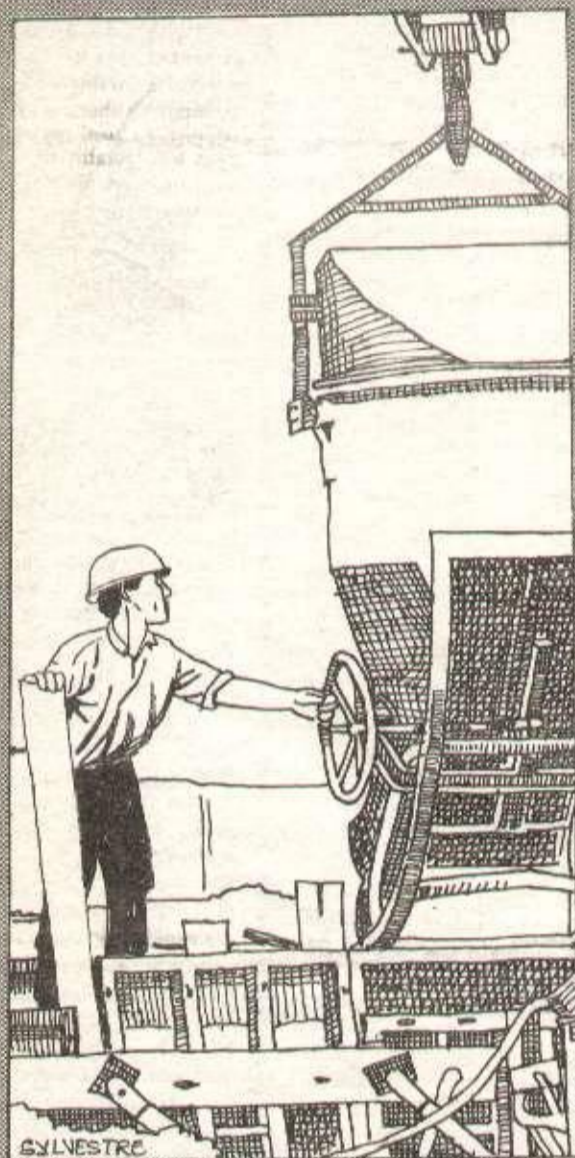
Si j'étais encore membre du Parti communiste français, j'aurais honte et ne pourrais plus rester dans ses rangs.

Il est nécessaire qu'existe et se développe en France un parti ouvert à tous les travailleurs français et immigrés, comme le Parti communiste marxiste léniniste, qui se réclame des principes fondamentaux du socialisme et du communisme et qui, par conséquent, agit concrètement contre le racisme, la xénophobie, contre la division des travailleurs, pour la défense des intérêts de classe, politiques, sociaux et culturels des travailleurs immigrés et de leurs familles, qui sont partie intégrante, et la plus exploitée, de la classe ouvrière de notre pays.

Prolétaires de tous les pays, nations et peuples opprimés, unissons-nous !

Jacques JURQUET

comment on meurt au Cap d'Agde



Le vendredi d'avant Noël, Verassel, manœuvre de 34 ans, s'était vu charger sur un chantier du Cap d'Agde de piquer un mur pour une arase (faire des trous sur un pignon pour poser une charpente). Vers 10 heures, l'engourdissement provoqué par le froid, la fatigue, un écart malencontreux, qu'importe, l'ouvrier qui s'était mis à califourchon pour être plus efficace, dérape et tombe deux mètres plus bas, sur un plancher. A demi assommé, il se relève en criant, titube et bascule une seconde fois dans le vide sur un autre plancher. Son camarade de travail s'empresse, appelle, on accourt. L'accidenté remuera encore une jambe, un bras. Emporté au centre hospitalier biterrois, par une ambulance, puis en hélicoptère, il n'arrivera pas vivant à Montpellier. Au chantier où l'émotion est à son comble (une vingtaine de travailleurs répartis sur une dizaine de villas en construction) un responsable de l'entreprise est venu « Je m'occupe de tout, allez, allez ! ». On n'arrête pas un chantier pour si peu, voyons ! Les collègues de Verassel, le soir s'étonnent que les informations régionales ne donnent pas l'accident mortel. Rien non plus le lendemain dans la presse. Gommé, comme s'il n'avait jamais existé Verassel, jamais travaillé, jamais aimé, vécu, joué de la musique. C'est la seconde disparition de Verassel, « comme un chien », m'a dit un de ses camarades de chantier mercredi. Certes officiellement l'entreprise et l'employeur sont à couvert. L'inspecteur du travail et un contrôleur de la CRAM ont procédé — le lundi — aux constatations d'usage. Des photos ont été prises. Mais en début d'année, des agathois ont présenté leurs vœux à la compagne de Verassel sans savoir ce qui était arrivé.

(Extraits d'un article paru dans *La Marseillaise* du 10 janvier 1981 Journal du PCF dans le Sud-est

Les bénéficiaires du complément familial sont les ménages ou les personnes ayant à leur charge, soit au moins un enfant de moins de trois ans, soit au moins trois enfants.

Lorsqu'il y a dispersion de la famille à la suite d'une séparation ou d'un divorce, deux foyers distincts sont constitués et le droit au complément familial est réexaminé pour chacun d'eux. Lorsque les bénéficiaires du complément familial avaient à leur charge trois enfants et qu'ils ne remplissent plus cette condition, ils continuent néanmoins à percevoir cette prestation jusqu'à l'expiration d'un an à compter du premier jour du mois suivant celui duquel la condition cesse d'être remplie (exemple fin d'allocation 31 janvier 81, vous percevez le complément familial jusqu'au 1er février 82).

Complément familial, pour qui ?

RESSOURCES

Les conditions sur l'âge et le nombre des enfants ne suffisent pas pour déterminer si vous avez droit au complément familial, il faut prendre aussi vos ressources en considération. Le montant ne doit pas dépasser un plafond, du 1/7/79 au 30/6/80 31.920f plus 7.980f par enfant à charge (revenus 78), du 1/7/80 au 30/6/81 35.780f plus 8.945f par enfant à charge (revenus 79). Remarque, sous la mention revenu, on retient le revenu net imposable après abattement admis par le fisc.

MONTANT

Le complément familial a été fixé au 1er janvier 78 à 340F, il varie depuis comme la base mensuelle de calcul des allocations familiales, au 1er juillet 1980 : 455F.

Le complément familial doit faire l'objet d'une demande auprès de votre caisse d'allocations familiales, des pièces justificatives doivent être fournies, pour ce qui concerne les ressources tous les ans.

Le versement du complément familial doit s'exécuter mensuellement.

L'ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE

Si les ressources du ménage dépassent le plafond d'une somme inférieure à douze fois le montant mensuel du complément familial en vigueur au 1er juillet de l'année de référence, ce ménage peut prétendre pourtant à l'allocation différentielle. Elle est égale pour chaque mois au douzième de la différence entre, d'une part, le plafond de ressources annuel majoré d'un montant égal à douze fois le montant du complément familial, et d'autre part le montant des ressources.

FLASH ÉCONOMIE

- Hausse vertigineuse du chômage
- Ford-France, arrêts de production
- Nouvelles mesures gouvernementales pour les profits des trusts
- Grande Bretagne : 80 l'année record des faillites

Mattéoli, ministre du Travail, vient lui-même de reconnaître que « la situation de l'emploi s'est encore légèrement dégradée ». En fait, il s'agit d'une très grave détérioration puisque les demandes d'emplois non satisfaites ont fait, en données observées, un bond en un mois de 1,2% en décembre 1980, (contre une diminution de 0,3% en décembre 1979), et en un an de 11,1% (contre plus 10,6% en un an, en 1979).

En données corrigées, la hausse du nombre des chômeurs est encore plus importante : en un mois, hausse de 2,6% avec le cap des 1 500 000 chômeurs largement franchi et hausse de 11,2% en un an.

En particulier, les licenciements pour motif économique ont crû en flèche, puisqu'ils ont plus que doublé en un an (plus 59,43%) ! De même, on observe une montée vertigineuse des fins de contrat à durée déterminée puisqu'ils ont enregistré en un an une poussée de 23,24%. Rappelons, de surcroît, que le nombre des contrats de travail temporaire a doublé de 1975 à 1979.

Quant aux chômeurs secourus par l'UNEDIC, leur nombre s'est aggravé de plus 10% par rapport à 1979.

Bref, le chômage continue sa folle poursuite et son évolution va qu'en se renforçant, lorsqu'on sait que la progression des offres, elle, est en baisse constante : moins 3,2% en un mois (de novembre à décembre 80) et moins 20,7% en un an.

La filiale US, en France, de Ford vient de décider de jeter, à nouveau, 3 650 travailleurs au chômage pour deux semaines, à Bordeaux, au mois de janvier. La direction a annoncé qu'elle ne s'arrêterait pas là et qu'elle prévoyait d'autres arrêts de travail de deux à trois semaines au cours de ce premier trimestre 1981...

Monory vient de décider un nouveau soutien à l'investissement des monopoles français : il prévoit des prêts bonifiés (à taux réduits) à leur faveur :

- 1,1 milliard réservé pour des « équipements créateurs d'emplois »,
- 2 milliards pour ceux intéressant la robotique,
- 2 milliards tournés vers l'exploitation,
- 400 millions pour ceux qui économisent les matières premières énergétiques. Soit, un total de 4,5 milliards de francs destinés, comme on le voit, aux grandes firmes qui sont capables, par leur dimension et leur aptitude à extorquer des profits importants, de développer l'exportation de leurs marchandises et d'autre part de se tourner vers des créneaux de profits, telle la robotique.

Enfin de son côté, Papon vient de renouveler l'aide fiscale aux trusts français, pour 5 ans à compter de cette année, leur permettant de déduire des bénéfices imposables 10% du montant des investissements effectués. Soulignons que cette sorte d'exonération fiscale est étendue : elle ne concerne plus seulement les investissements portant sur de nouveaux biens d'équipements, mais elle porte sur tous les investissements dont l'amortissement est pratiquée par la plus grande partie des firmes, cela revient à en faire bénéficier la quasi-totalité des équipements industriels.

Cette aide fiscale va, bien sûr, faire un « trou » dans les caisses de l'Etat puisque l'impôt sur les sociétés supporté par les trusts va diminuer d'autant. Il ne reste donc plus qu'à faire combler aux travailleurs ce « manque à gagner » pour l'Etat au profit des monopoles par des budgets d'austérité...

Selon la société Dun and Bradstreet, plus de la moitié des entreprises ont déposé leur bilan en 1980 (par rapport à l'année précédente), soit 5814 firmes. Il faut remonter à 1976 pour trouver un tel chiffre « record » (5939 faillites en 1976). Les plus frappées, bien sûr, ce sont les petites entreprises qui peuvent plus difficilement affronter dans la concurrence les grands trusts plus solides par leur taille et par leur capacité à réaliser des profits.

Les secteurs les plus touchés : textile, bâtiment, camionnage et immobilier.

Catherine LEMAIRE

ATTENTION
Dés maintenant ne plus libeller de virements postaux ou chèques bancaires à l'ordre de l'Humanité Rouge mais à l'ordre de :
PRESSE
D'AUJOURD'HUI

EXPOSITION

LES REALISMES 1919/1939 REFLETS DE CRISE

De haut en bas :
 Karl DIEBITSCH (Allemagne 1940) MATERNITE
 Rudolf SCHLICHTER (Allemagne 1937) PUISSANCE AVEUGLE
 Grant WOOD (USA 1930) STONE CITY
 Yvo SALIGER (Allemagne 1939) LE JUGEMENT DE PARIS
 Charles SHEELER (USA 1939) PUISSANCE EN MARCHÉ



Un vaste aperçu de la peinture de l'entre deux guerres au Centre Pompidou* à Paris. Quand l'innovation cède le pas aux réalistes. Quand la palette se fait sage, quand la palette se fait triste.

Des hommes, ces mannequins déshumanisés? Au lieu des paysages baignés de lumière de l'impressionnisme, des alignements de colonnes gréco-romaines dévastées se découpant sur des horizons embrasés. Des personnages murés dans leur solitude au milieu d'un environnement hostile et glacé. C'est le reflet dans la peinture d'un monde qui sort de l'apocalypse, d'une Europe qui se réveille exsangue d'un cauchemar qui a duré 4 ans. Difficile pour qui a vécu dans l'enfer d'obus de mitraille et de gaz et de poursuivre dans le sens de recherches formelles

Chirico le premier à Rome va opérer un retour à la perspective, à la renaissance, aux volumes. Il peindra des places avec colonnades en perspectives, places désertes, insolites, déshumanisées. En Allemagne aussi le dessin se fait précis, minutieux à l'instar de la Renaissance. Grossberg plante son cheval dans les décors industriels, reflétant l'essor du capitalisme allemand. Georges Grosz (peintre communiste, il devra s'exiler après 1933 et l'accession de Hitler au pouvoir) avec un art très caricatural dépeint les tares

de la société berlinoise. Les autres avec une manière héritée des peintres de la Renaissance rendent un quotidien froid, déroutant, glacé et dérisoire. Même aux USA.

Les USA, véritables vainqueurs enrichis frauduleusement au cours du premier conflit mondial détenaient en 1929 la moitié du volume global de la production industrielle mondiale. Dans ce pays, voit le jour une peinture dite précisionniste avec pour but l'exaltation de paysages industriels construits d'un façon très classique.

LA RÉACTION

Le krach de Wall-Street en 1929, la crise générale, 35 millions de chômeurs, qui sévit dans tout le monde capitaliste provoqua la réaction. Coups d'Etat fascistes en Italie, en Allemagne, soulèvement franquiste en Espagne, tentative de coup d'Etat des 200 familles en 1934 en France. La dictature terroriste ouverte instaurée par l'oligarchie financière contre les peuples en Allemagne et en Italie se répercutèrent sur le plan artistique. Dans le même temps le rétrécissement des marchés, la concurrence acharnée des monopoles et des pays capitalistes en crise va provoquer un nationalisme exacerbé en politique mais aussi un repliement au niveau artistique. Aux USA, les peintres dits régionalistes s'attacheront à exalter une Amérique des racines,

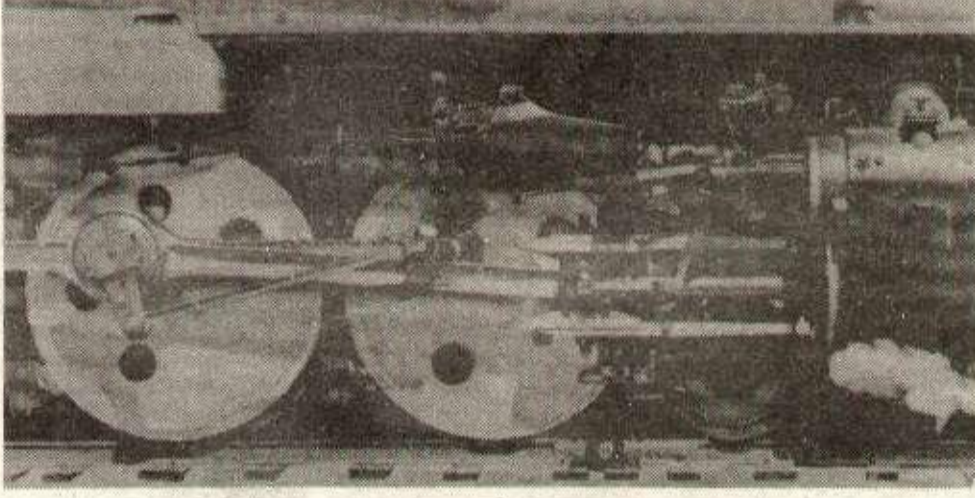
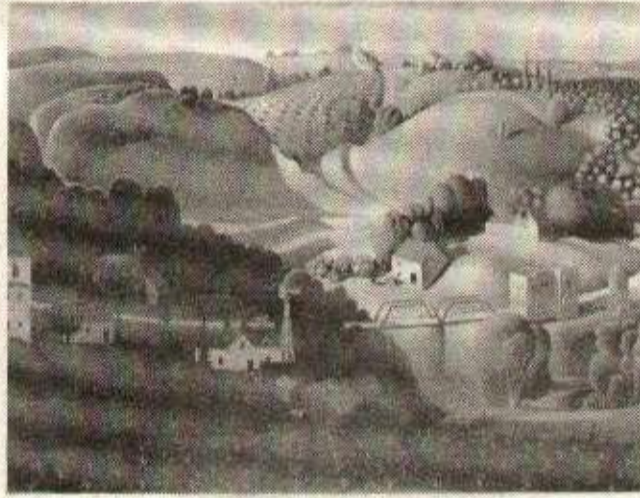
de la société berlinoise. Les autres avec une manière héritée des peintres de la Renaissance rendent un quotidien froid, déroutant, glacé et dérisoire. Même aux USA. Les USA, véritables vainqueurs enrichis frauduleusement au cours du premier conflit mondial détenaient en 1929 la moitié du volume global de la production industrielle mondiale. Dans ce pays, voit le jour une peinture dite précisionniste avec pour but l'exaltation de paysages industriels construits d'un façon très classique.

Le voyage au fond du passé annonce un voyage au bout de l'horreur avec 67 millions de morts et de blessés durant la deuxième guerre mondiale, avec la barbarie nazie.

Les organisateurs ont bien mis en évidence les lignes force qui ont marqué l'entre deux guerres au niveau artistique embrassant dans une même exposition la peinture, mais aussi la sculpture, l'architecture, la photo et la littérature. Il faut déplorer que l'accent soit mis unilatéralement sur la réaction. Où sont les gravures du communiste allemand Maserel, où sont les œuvres de Kate Kollwitz? La place accordée au Front populaire en France est très limitée et uniquement par le biais de photos. On aurait pu insister sur l'art qu'a suscité, d'abord en terre ibérique, et un peu partout dans le monde la défense de la République espagnole. Les grands peintres révolutionnaires mexicains qui dans les années 20 à 30 ont créé des fresques sur les murs des villes sont eux aussi absents. L'érudition des organisateurs est trop grande, les absents sont trop grands pour qu'ils puissent s'agir d'oublis.

Léon CLADEL

* Jusqu'au 20 avril. Centre Pompidou, plateau Beaubourg. Tel: 277-12-33.



BRUBAKER
 de Stuart Rosenberg
 Sous l'œil impitoyable de la caméra : l'Enfer (celui de Dante, à côté, c'est un séjour idyllique). Les détenus croupissent dans des baraquements innommables. Pas de gardes appointés par le gouvernement, les gardes-chiourmes sont des « prisonniers sur parole », choisis avec discernement parmi la masse. Ils font régner l'ordre avec une violence sans borne. La carotte qui leur fait manier le bâton si durement? : une promesse de libération anticipée... mais aussi des avantages très lucratifs. Ils forment une sorte de « caste » au-dessus de la fange.



Dans la prison de Wakefield, tout s'achète, tout se monnaie. La denrée le meilleur marché étant la vie d'un homme. Henry Brubaker veut changer cela. Il se battra contre tous... La caste des « sur parole » avec qui il faut composer souvent... on ne change pas un état de fait d'un coup. Et aussi, contre le Conseil d'administration de la prison, sénateur et gouverneur de l'Etat en tête, qui tire des bénéfices juteux du travail des prisonniers-esclaves. La lutte contre les hommes du pouvoir, de l'ordre établi, à l'aise dans leur puritanisme qui cache la plus abjecte des pourritures, se révélera autrement plus dure que de ramener un prisonnier fou à la raison.

L'histoire de Brubaker n'est pas sortie du cerveau enfiévré d'un scénariste en mal de célébrité. Elle a été inspirée par la lutte que mena Thomas O'Murton pour que les détenus paient leur dette à la société dans des conditions humaines, contre la corruption et l'exploitation de bêtes de somme que subissaient les détenus.

Ce combat, qui faillit le conduire en prison, O'Murton le paie encore. Malgré ses nombreux diplômes, il est rayé de l'Université; on lui interdit d'avoir une chaire, d'enseigner et, bien sûr, d'être directeur de prison. Un rolet de Macarthysme. Le jeu en valait la chandelle, après la découverte de cadavres mutilés ensevelis sur le territoire de la prison, dans le scandale qui éclata de nombreux officiels laissèrent des plumes... un certain Rockefeller y perdit même son poste de sénateur. Ça vaut bien une statue cinématographique avec Robert Redford en vedette, non?...

Mais l'univers carcéral a-t-il tellement changé, malgré les murs ripolinés de propre et la télé? Dans les prisons des Etats-Unis, de France, d'Allemagne, de manière plus feutrée, plus insidieuse, plus légale des dettes se paient encore trop chères. Y'a suffisamment de Peyrefitte pour y veiller.

Claude DHALLUIN

...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...

Mardi 27 janvier - A2 - 20h40
 LES DOSSIERS DE L'ECRAN :
 « F COMME FAIRBANKS »
 (Débat : le chômage chez les jeunes et la recherche du premier emploi)

Un jeune ingénieur chimiste, sursitaire et démobilité, André Fragman (Patrick Dewaere) est en chômage. Il exerce des emplois temporaires (ouvrier sur un chantier, videur dans une boîte de nuit). Mais il supporte très difficilement sa position de chômeur et de déclassé. Il devient coléreux avec son amie Marie (Miou-Miou) jusqu'au jour où il craque nerveusement.

Le chômage chez les jeunes et la recherche du premier emploi constitue un des problèmes les plus préoccupants en ce début d'année 81. Un chômage que le gouvernement essaie de masquer au moyen du pacte pour l'emploi. Son objectif est de caser 534 000 jeunes dans le troisième pacte, dont les avantages sont surtout appréciés des patrons (exonération des charges sociales, indemnisation de formations, déductions fiscales, primes à l'embauche). En 70, parmi les jeunes de 15 à 17 ans, 5,7% étaient chômeurs; en 76 : 23%, en 80 : 27%. Parmi ceux de 18 à 24 ans, 3% étaient chômeurs en 70; 9,9% en 76 et 15,3% en 80. 40% des demandeurs d'emploi sont des jeunes.

Entre 15 et 24 ans, on compte deux fois plus de filles que de gars. Les enfants d'ouvriers représentent 49% des chômeurs, tandis que les enfants d'agriculteurs en représentent 15%. Il faut savoir que 55% des travailleurs temporaires ont entre 16 et 25 ans. Voilà, faut-il s'étonner de la lente dérive d'André? Des chiffres qui expliquent cette phrase de Nizan : « J'avais 20 ans et je ne permets pas à personne de dire que c'est le plus bel âge de la vie ». Espérons qu'un vrai débat aura lieu avec des jeunes représentatifs de la classe ouvrière et de tous ceux qui pointent au chômage dès la sortie de l'école.

SALVADOR

«L'INSURRECTION SE DEVELOPPE»

DECLARE LE FRONT F.MARTI

Une semaine environ après le début de «l'offensive générale» lancée par le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) la zone des combats s'est encore déplacée. Après avoir fait rage dans les départements proches de la frontière avec le Guatemala et le Honduras les combats se sont concentrés dans le centre est du pays. Ils ont en particulier touché à la fin de la semaine dernière le région de Tecoluca, ville de quatre mille habitants à 75 kms à l'est de la capitale, ainsi que la ville de San Francisco Gotera. Le commandant Ferman Cienfuegos du FMLN a déclaré dans une interview diffusée à San Jose que «les objectifs principaux de l'offensive générale sont en train d'être atteints... L'insurrection se développe d'abord dans les régions rurales, pendant qu'elle se prépare dans les grandes villes».

Après avoir rétabli leur aide militaire au Salvador, les USA menacent de supprimer leur aide au Nicaragua sous prétexte de son soutien à la guérilla du Salvador. Le gouvernement nicaraguayen a remis une note de protestation auprès des USA pour «les déclarations non fondées de certains représentants de ce pays qui prétendent impliquer le Nicaragua dans le conflit au Salvador.» Par ailleurs, l'ambassadeur du Salvador

au Nicaragua, M. Roberto Castellanos a démissionné pour rejoindre les rangs de la guérilla après avoir qualifié «d'assassins et de

fascistes» les militaires au pouvoir et qualifié «d'agissements complices» l'attitude des responsables démocrates chrétiens.



KAMPUCHEA

LA RESISTANCE MARQUE DES POINTS

En novembre dernier, un journaliste suédois, Stefan Lingren, a pu rencontrer et interviewer, dans une base située dans la jungle près de la montagne de Mhnom Malail, M. Thiounn Thioum, ministre des Finances du gouvernement du Kampuchéa démocratique. Nous publions ici quelques extraits de cette interview qui ont trait à l'évolution de la situation militaire.

« Nous avons dépassé les objectifs de notre plan qui consistait à mettre hors de

combat 50 000 soldats vietnamiens durant la saison des pluies. Le chiffre atteint a été de 68 000. En même temps l'on constate que les Vietnamiens éprouvent des difficultés à renforcer leurs effectifs. Alors qu'ils ont eu jusqu'à 10 000 nouvelles recrues par mois, ils n'en ont plus que 3 ou 4 000. »

Thioum Thioum désigne la carte politique du Kampuchéa comme d'autres dirigeants de la guérilla de cette province ont pu le faire depuis 1963 alors que les paysans pauvres du district de Samlaut avaient pris les armes. «Deux importants champs de bataille — Preah Vihear et Stung Treng — dans le nord ont été reliés. Nos forces dans la région d'Oddar Meanchay ont avancé jusqu'à Angkor Wat, dressent des embuscades sur la nationale 6, au nord de Ton le Sap comme des journalistes occidentaux (dont Wilfrid Burchett) ont pu en faire eux-mêmes l'expérience. Les unités de guérilla de Preah Vihear ont avancé vers le sud dépassant Kompong Cham et sont maintenant en train d'opérer à côté de Ro Kong non loin du Mékong, à quelques 30 km de Phnom Penh seulement. Vous pouvez aussi prendre comme exemple cette base de guérilla. Nos forces sont maintenant très proches de Sisophon, Mongkol Borey et Battambang, trois villes situées le long de la nationale 6. Et le long de la nationale

10, reliant Battambang et Pailin à côté de la frontière Thai nous tendons des embuscades à leurs transports. »

Un indice de la situation dans cette zone est que les autorités du KD ont maintenant acheté des semences à la Thaïlande pour planter du riz. Ceci ne peut être fait dans les montagnes, mais évidemment dans quelques zones où les champs de riz sont contrôlés par le Kampuchéa démocratique.

L'un des résultats de la de la saison des pluies a été d'améliorer les communications. Le gouvernement a rétabli le contact avec 3000 combattants dans les provinces de Monduliri et Ratanakiri, un contact qui était perdu depuis plus d'un an.

J'ai eu des preuves qu'il était possible de se déplacer du nord, à travers Angkor Wat lui-même, à travers le bassin de Sisophon et les Cardamomes, depuis les Cardamomes jusqu'aux montagnes de l'Elephant. Ainsi où que le gouvernement ait son QG (quelque part dans les montagnes), il peut entrer en contact avec tous les champs de bataille au moyen d'envoyés. Il affirme également avoir des contacts radio avec toutes les provinces. En fait M. Thiounn Thioum ne fit que deux exceptions dans son rapport : à Prey Veng et Svay Rieng, à côté de la frontière vietnamienne, il n'y a pas encore de résistance militaire, mais seulement du travail politique. L'objectif pour la saison sèche est de mettre hors de combat 70 000 soldats vietnamiens, en dépit de l'avantage que l'armée vietnamienne bien équipée a en cette saison.

TROISIEME SOMMET ISLAMIQUE «SOMMET DE JERUSALEM ET DE LA PALESTINE»

Le troisième sommet islamique de La Mecque a été appelé «sommet de Jérusalem et de la Palestine». Cela tient autant à l'importance de la question palestinienne qu'au souci de mettre l'accent sur l'unité au sein de la communauté islamique, que les questions de l'Afghanistan et du conflit Irak-Iran mettent à l'épreuve. Si la plupart des pays musulmans refusent de reconnaître le régime de Karmal cette position ne fait pas le consensus ; ainsi le gouvernement pakistanais fait des propositions visant à rétablir un dialogue avec la «partie au pouvoir à Kaboul» par l'intermédiaire de l'ONU. Par ailleurs, le président Bani Sadr refuse de se rendre au sommet si le président irakien Saddam Hussein s'y trouve, ce qui témoigne des difficultés que suscite à l'heure actuelle, dans la communauté islamique, ce conflit.

11 DEMOCRATES SUD COREENS FONT LA GREVE DE LA FAIM EN PRISON

11 démocrates sud-coréens emprisonnés avec le célèbre démocrate Kim Dae Jung, font la grève de la faim depuis le début du mois. Dans une demande en 11 points, ils protestent contre l'emprisonne-

ment cellulaire de Kim Dae Jung, exigent que les arrêts de la cour suprême soient transmis aux familles des accusés, et réclament des traitements médicaux.



Claude LIRIA

LA CONFERENCE DE LOME CONDAMNE LA FUSION TCHADO-LIBYENNE

Les chefs d'Etat de l'OUA réunis le 14 janvier à Lomé, ont condamné la fusion tchado-libyenne en estimant que «l'accord de fusion intervenu entre la Jamahirya arabe libyenne et le gouvernement d'union nationale de transition du Tchad viole l'esprit de l'accord de Lagos».

Ils ont affirmé dans un communiqué final leur volonté de voir les décisions de l'OUA concernant le Tchad mises en

application au moyen d'une force africaine de maintien de la paix. Citons les points 6 et 7 du communiqué : (les chefs d'Etat) 6) «demandent à tous les pays membres de l'OUA, surtout ceux qui sont limitrophes de la République du Tchad, de refuser aux puissances extra-africaines et aux dissidents tchadiens l'usage de leurs territoires comme sanctuaires ou bases pour lancer des attaques armées contre la République du Tchad. 7) décident d'envoyer sans plus tarder, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies si nécessaire, la commission de contrôle, ainsi qu'une force africaine de maintien de la paix composée de troupes venant du Bénin, du Congo, de Guinée et du Togo qui seront stationnées sur toute l'étendue du territoire tchadien et qui devront veiller à l'application de toutes les décisions de l'OUA sur le Tchad.»

ESPAGNE : CARILLO PARLE D'UN PLAN CONTRE L'EUROCOMUNISME

Les eurocommunistes ont finalement été battus de justesse (contrairement à ce que nous avons écrit) lors du Congrès du Parti socialiste unifié de Catalogne (PSUC branche catalane du PCE), le 6 janvier.

Traitant de cette question dans l'organe central du Parti communiste espagnol, Santaggio Carillo a fait allusion à l'existence d'un véritable plan de liquidation de l'euro-

communisme qui ne serait d'ailleurs pas limité à l'Espagne. «Nous n'imputons pas, a-t-il écrit, les résultats de ce Congrès à une main étrangère ou à un chef d'orchestre occulte, mais il y a de ça... Il y a des gens qui préfèrent les partis faibles à des partis forts, mais indépendants». Certains ont dû se sentir visés puisque la Pravda a implicitement critiqué ces déclarations, en faisant part de son étonnement de voir «Certains dirigeants du Parti communiste espagnol ajouter leur voix au chœur des calomnies et se solidariser avec les inventions de la presse bourgeoise».

BOLIVIE : SEPT DIRIGEANTS DE GAUCHE LIQUIDÉS

M. Carvajal et sept autres dirigeants du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) clandestins depuis le 15 juillet ont été tués à La Paz, le 15 janvier. Ces assassinats viennent infirmer les allégations de retour au calme de la junte. Le couvre-feu est toujours en vigueur. Face aux récentes mesures d'austérité économique, des arrêts de travail ont été observés dans les mines de Huanuni, Caravai et Siglo XX. La confédération des paysans a décidé de bloquer les routes principales des hauts plateaux. Le général Garcia Meza vise sur l'accession au pouvoir de Reagan pour obtenir une reconnaissance des USA qui lui permettrait de rompre son isolement international.

OTAGES

Au delà des péripéties quel enjeu ?



Après quelques ultimes rebondissements et péripéties, un accord a été signé entre l'Iran et les Etats-Unis et les otages américains ont été libérés.

Depuis l'ouverture des négociations, il y a deux mois et demi, une véritable course de vitesse avait été engagée pour les faire aboutir avant l'investiture de Reagan. Celui-ci avait en effet constamment réaffirmé son intention de les faire « repartir à zéro » si les otages n'avaient pas quitté Téhéran le 20 janvier.

S'il est probable que tout a été fait pour régler les difficultés de dernière minute, Carter aura de toute façon raté sa sortie. Il n'était plus temps en effet qu'il se rende en tant que président à la base de Wiesbaden en RFA où les otages étaient attendus. Au-delà des péripéties abondamment relatées par les mass-média, examinons quel a été l'enjeu de la prise d'otages et des récentes négociations.

UN CONTEXTE QU'IL FAUT RAPPELER

Certes, il n'est pas question de soutenir la prise d'otages par un Etat quelconque. Il s'agit là d'une pratique contraire aux principes qui régissent les relations d'Etat à Etat, condamnée par les droits et les diverses instances internationales. A l'encontre d'une attitude largement répandue dans les mass-média nous rappellerons cependant le contexte dans lequel la prise d'otages s'est produite et la responsabilité que portent les USA. Ils s'étaient attirés la haine du peuple iranien en soutenant pendant des dizaines d'années son bourreau, le Shah. En l'accueillant après qu'il ait été renversé et en refusant de l'extrader, ils ne pouvaient manquer d'accroître la colère du peuple iranien et de favoriser son acceptation d'actes tel la prise d'otages.

Les Etats-Unis ont d'ailleurs montré par la suite qu'ils ne renonçaient pas à leur politique de force à l'égard de l'Iran. Après avoir laissé le Shah quitter leur territoire, ils ont soumis ce pays à un véritable blocus économique en interdisant les importations de pétrole et en bloquant les dons et avoirs iraniens. De plus, ils se sont livrés à une intervention militaire violant le territoire iranien.

On notera à ce sujet combien leur attitude a été plus résolue vis-à-vis de l'Iran, pays du Tiers Monde,

que lorsqu'il s'est agi de s'opposer à l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Dans le même sens, les gouvernements comme de larges milieux politiques européens ont fait preuve de la plus grande compréhension vis-à-vis de l'Union soviétique, alors qu'ils se sont associés sans hésitation aux sanctions, représailles et à l'intervention militaire, s'agissant de l'Iran.

Si la prise d'otages a constitué un acte condamnable et si l'on ne pouvait que souhaiter leur libération, il fallait aussi rappeler tout cela.

DES OTAGES QUI ONT PESÉ LOURD DANS LA POLITIQUE AMÉRICAINE

L'affaire des otages aura eu d'importantes répercussions tant aux USA qu'en Iran et dans la région du monde où se trouve ce pays.

L'humiliation subie par la superpuissance américaine a joué un rôle dans la défaite de Carter et l'élection de Reagan, lequel affiche l'ambition de réaffirmer la place de l'Amérique dans le monde. Mais pour l'un comme pour l'autre, la crainte de voir s'accroître la déstabilisation de la région du golfe

Persique après l'invasion de l'Afghanistan, plaide en faveur d'une normalisation des relations avec l'Iran. Un règlement de la question des otages s'avérait un préalable indispensable. Cela explique sans doute, outre le jeu personnel de Carter, l'acceptation du gouvernement US à se plier aux conditions iraniennes pour signer l'accord.

UN ACCORD POSITIF POUR L'IRAN

En Iran même, la prise des otages par les « étudiants islamiques » avait constitué un acte politique. Elle a contribué à dessiner le cadre d'affrontements où des hommes tels Bani Sadr, président de la République, Yazdi et Ghotzadeh, ont perdu du terrain au profit des ayatollahs les plus intransigeants et de responsables du Parti républicain islamique. Ceux-ci n'ont pas hésité, pour prouver la capacité de l'Iran à tenir la dragée haute au « Grand Satan » à accroître ses difficultés économiques et son isolement du fait de la réprobation internationale.

C'était faire prendre à l'Iran de grands risques. Bagdad s'est alors senti autorisé à tenter de régler par la force un contentieux frontalier sur Chatt-El-Arab, datant de l'époque du Shah. Encore affaibli par cette guerre, l'Iran courait le danger de devoir payer son intransigeance à l'égard des USA d'une certaine complaisance vis-à-vis de Moscou qui guettait, attendant son heure.

La signature de l'accord est propre à redonner à l'Iran une certaine liberté de manœuvre. Elle lui permet d'avoir l'usage de fonds et d'armements qui lui font le plus grand défaut, d'envisager à terme de normaliser les relations avec les USA et de sortir d'un certain isolement. Elle constitue en outre incontestablement un succès important, en particulier par son point 5 : «... les Etats-Unis prennent l'engagement que leur politique consiste et consistera à ne plus intervenir directement ou indirectement, politiquement ou militairement, dans les affaires intérieures de l'Iran ».

Jean QUERCY

POLOGNE

SITUATION TOUJOURS TENDUE APRES LE VOYAGE DE WALESA

Annonçant son voyage en Italie, Lech Walesa l'avait présenté comme la visite d'un fils à son père. En fait, la visite au Pape a eu une importante dimension politique puisque celui-ci a accordé ainsi son soutien officiel au syndicat Solidarité, tout en prônant il est vrai, la modération. « L'activité syndicale », a-t-il déclaré, « ne revêt pas un caractère politique. Elle ne doit servir d'instrument à personne, ni à aucun des partis politiques, quand elle veut se consacrer librement et totalement au travail et aux travailleurs. » Lech Walesa a également tenu un important meeting avec un millier de syndicalistes de la CGIL, de la CISL (démocrate chrétien), d'UIL (socialiste). Il y a été accueilli par Luciano Lama, secrétaire général de la CGIL qui a réaffirmé à cette occasion la solidarité des travailleurs italiens avec les ouvriers polonais.

A son retour de ce voyage qui aura un retentissement, il a trouvé en Pologne une situation toujours aussi tendue entre Solidarité et les autorités. Celles-ci n'ont par renoncé, malgré les actions menées par de nombreux syndicats régionaux, à appliquer des sanctions aux travailleurs qui avaient refusé de travailler samedi dernier. Elles semblent toujours aussi décidées à refuser la reconnaissance de Solidarité rurale aux centaines d'ouvriers et de paysans qui occupent le siège des anciens syndicats officiels de Rzeszow au sud-est de la Pologne.

Alors que se prépare le IX^e Congrès du Parti ouvrier unifié polonais, Stanislaw Kania, son premier secrétaire a lancé une sévère mise en garde. Qualifiant Solidarité de « terrain d'infiltration », d'éléments « contre-révolutionnaires », il a déclaré que l'apparition d'un double pouvoir dans le pays ne serait pas tolérée.

Arrivée à Téhéran le 24 février 1980 de la commission de l'ONU chargée d'étudier les crimes du Shah. Elle était composée d'un Sri-lankais, un Français, un Algérien, un Vénézuélien et un Syrien (photo du haut).

Deux mois plus tard l'opération militaire américaine et son épilogue de Tabas (photo du bas).



Les textes ci-dessous ne concernent pas directement le projet de programme. Ils se rapportent néanmoins aux discussions préparatoires au Congrès, déjà abordées dans notre tribune par la publication d'un extrait d'un texte concernant l'édification du parti communiste (cf. HR No 1231, 8 au 14 janvier 81).

Presque tous les textes reproduits ici, sont des extraits de rapports politiques d'activité de conférences locales ou régionales préparatoires au Congrès.

« Que la classe ouvrière accumule des forces... », « Notre parti dans le mouvement ouvrier », « Maintenir le cap », « Travail syndical, travail de parti » abordent des aspects différents mais convergents de la politique d'édification, sur la base de la pratique réelle des trois dernières années dans différentes régions du parti. Le Congrès aura à examiner ces questions déjà largement débattues lors de sa préparation et dans les conférences.

Le texte « Des questions ouvertes » (ce titre est de nous) émane de la réflexion individuelle d'un camarade. Il met le doigt sur une question que notre Congrès ne tranchera pas... mais il n'est pas interdit de donner l'ampleur nécessaire à notre réflexion, bien au contraire...



Que la classe ouvrière accumule des forces

La classe ouvrière est déjà organisée et a su se donner des cadres qui d'une façon ou d'une autre ont fait leurs preuves. Dans le passé, avec la notion « d'éléments avancés », nous avons cherché l'issue dans les inorganisés. Nous en avons effectivement recrutés et de façon sensible. Mais, c'était souvent des hommes seuls, ayant peu d'influence sur l'ensemble de la classe ouvrière. Et parfois, leur recrutement a contribué à les isoler davantage.

Or, plus intéressants pour l'avenir sont ceux qui sont déjà

organisés, qui ont été éprouvés par le combat de classe et ont ainsi acquis une influence méritée. C'est vers eux qu'il faut mener notre effort. Et ils se trouvent principalement à la CGT, et parmi ceux-là, principalement au PCF. Le travail dans cette voie est payant, et certains succès sont d'ores et déjà acquis. C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre et accumuler de l'expérience.

En nous adressant à l'ensemble de la classe ouvrière, il faut prendre en compte ses conceptions politiques, y compris celles

que non désapprouvons, et avancer des arguments solides capables, dans un premier temps, de montrer qu'on est sur la même longueur d'onde, pour ensuite pouvoir convaincre. Cela nous pose un très gros et très nouveau problème d'agitation-propagande. Et, pour le régler, cela nous pose un très gros et très nouveau problème de connaissance. Connaissions-nous bien la ligne révisionniste que nous combattons, savons-nous bien quel type de société ils proposent pour la France et quels liens avec le social-impérialisme? Et d'ailleurs, sommes-nous sûrs de connaître le fonctionnement économique intérieur de l'URSS? Ce n'est évidemment pas le socialisme, puisque la politique impérialiste à l'extérieur ne peut avoir une base socialiste, mais comment ça marche, on ne sait pas très bien. Cela serait pourtant bien utile de pouvoir l'expliquer.

Ce qu'il faut donc retenir quand on parle d'action vis-à-vis des militants du PCF et de la CGT, c'est donc qu'on s'adresse à l'ensemble de la classe ouvrière en étant capable de s'unir avec ses cadres. Ils ne sont pas tous à

la CGT ni au PCF, mais beaucoup y sont. C'est dans cette direction qu'il faut surtout chercher, le but étant de régler les contradictions d'ordre politique qui nous opposent.

C'est le développement de ce travail qui nous a amené à parler de « prise d'influence ». Un point commun aux militants qui se sentent des responsabilités dans l'unité et la mobilisation de la classe ouvrière est qu'ils recherchent une issue globale. Nos explications sur le socialisme, sur notre programme, sur les problèmes internationaux, bref sur notre ligne, les intéressent. Ils peuvent les accepter comme élément de réflexion ou même les prendre pour base dans leur propre travail. Nous avons plusieurs exemples dans la région. (...) Pour autant nous ne pouvons envisager de recruter ces hommes-là dans l'immédiat. La raison est que pour leur proposer l'intégration et pour qu'ils l'acceptent, il faudrait être sûr que cela soit compris et admis par leur propre base, et qu'ils puissent l'entraîner. C'est donc un travail à long terme que nous entreprenons, en largeur auprès des masses, et en profondeur avec eux, l'un et l'autre étant

liés. C'est ce que nous appelons la « prise d'influence ». Prise d'influence est un pas vers l'accumulation des forces. Celle-ci ne doit pas simplement être comprise comme un accroissement quantitatif de militants. Ce mot d'ordre a une portée plus fondamentale. L'accumulation des forces a pour but d'abord de nous donner un champ d'expérimentation plus vaste et ainsi d'être mieux à même d'avoir des synthèses correspondant plus étroitement à la réalité. En effet, nos analyses présentent souvent des insuffisances. Elles sont dues à nos données objectives aux bases trop étroites. Cela entraîne des synthèses unilatérales ou du moins incomplètes.

Mais l'essentiel est de donner à la classe ouvrière la possibilité d'accumuler ses propres forces grâce à une ligne politique correcte et ainsi de pouvoir peser sur la réalité, la transformer et donc de pouvoir parler de prise de pouvoir et de révolution de manière moins théorique et plus terre à terre. L'accumulation des forces n'est donc pas simplement une autre formule pour dire « recruter... ». Sa portée est stratégique. (...)

Notre parti dans le mouvement ouvrier

Et d'abord, quelle est la place du parti?

Déjà le rapport politique présenté au IIIe Congrès mettait en évidence une réalité : le parti n'organise pas aujourd'hui l'avant-garde de la classe ouvrière ; la classe ouvrière quant à elle est encore largement dominée par l'influence du révisionnisme.

Notre parti ne peut donc prétendre être aujourd'hui le parti de la classe ouvrière, dans la mesure où il n'est pas reconnu comme tel par elle.

Alors, le parti n'a-t-il plus sa place?

Au contraire, car il constitue aujourd'hui le noyau du Parti

Après l'échec électoral de 78, il est apparu une sorte de « vide » politique, les projets politiques du PCF et du PS n'étant plus crédibles. Et nous avons pu croire qu'ayant été clairvoyant sur l'union de la gauche en particulier, le parti allait pouvoir facilement occuper ce vide politique...

Aujourd'hui, nous savons qu'il n'en a rien été, et des camarades ont pu être déçus, et considérer que cela provenait des défauts propres au parti.

En fait, nous ne devons pas être déçus. Car rentrer dans le champ politique laissé libre par le PCF et le PS signifie non seulement avoir des propositions politiques immédiates — mais nous en avons, contre Giscard-Barre et contre la guerre — mais également se faire entendre.

Et cela est déjà plus compliqué. Ce n'est pas parce que nous avons des propositions correctes à faire que spontanément les travailleurs vont s'en emparer. Ce serait oublier tout le poids des idées réformistes et révisionnistes et, en même temps, la faiblesse du parti.

C'est au contraire une véritable bataille qu'il faut mener pour ce petit à petit les travailleurs s'emparent eux-mêmes des propositions et mots d'ordre justes,

« rentrer dans le champ politique »

qu'ils les transforment en force matérielle. Et cette bataille, nous la menons avec nos forces limitées et notre expérience, encore petite. Nous ne pouvons donc espérer une évolution rapide et radicale.

Mais par contre nous avons tout un travail à mener pour faire connaître le parti et les objectifs qu'il a, pour le faire apparaître comme une force politique constituée qui a toute sa place dans le mouvement ouvrier. Ce qui nous impose dès maintenant de rompre avec un travail artisanal, étriqué, qui nous a bien souvent déservi par le passé en nous faisant apparaître comme repliés sur nous-mêmes.

Accumuler des forces dans la classe ouvrière

L'édification du parti ne peut être comprise comme un processus en vase clos, où le parti ne songerait qu'à accumuler des forces pour lui-même. Cela, c'est une conception de secte.

Pour nous l'édification du parti dépend étroitement de notre capacité à diriger, organiser la classe ouvrière pour ses luttes économiques et politiques.

L'accumulation des forces de la classe ouvrière, c'est-à-dire sa réorganisation, son unité retrouvée dans les luttes classe contre classe nourrissent le parti, lui

permettent d'organiser dans ses rangs les travailleurs les plus conscients. En retour, l'adhésion de ces travailleurs au parti renforce les capacités de la classe ouvrière à accumuler des forces.

Autrement dit, l'accumulation des forces dans la classe ouvrière est un objectif politique, public, de parti, et non une directive de recrutement propre au parti. Cet objectif répond à la situation actuelle de division, de désarroi, du mouvement ouvrier ; c'est également une réponse face à l'emprise du révisionnisme sur la classe ouvrière.

Edifier un parti d'action

Les difficultés rencontrées dans l'édification du parti ne tiennent pas principalement aux défauts propres au parti. Ces difficultés, nous les avons en commun avec l'ensemble des organisations m-l des vieux pays impérialistes. Il nous faudrait plutôt parler des difficultés à édifier un parti communiste dans ces pays.

Cela tient fondamentalement à deux choses :

— le développement, dans ces pays du révisionnisme ou de la social-démocratie dans des proportions importantes,

— le développement pacifique du capitalisme depuis la seconde guerre mondiale.

L'influence du révisionnisme se renforce pendant la période de développement pacifique du capitalisme, et permet à son tour à celui-ci de prolonger son existence.

Les défauts propres au parti interviennent certes sur son édification, mais de façon secondaire. Ce qui ne nous dispense pas d'essayer de les éliminer!

Travail syndical et Travail de parti

Quand nous disons renforcement du travail autonome du parti, cela ne s'oppose pas au travail syndical tout au contraire, le travail syndical c'est la garantie, en général, du renforcement des liens du parti avec la classe ouvrière. Mais à deux conditions :

— la première c'est que dans les syndicats nous ne jouions pas les sous-marins, nous ne mettions pas notre drapeau et notre casquette dans notre poche ; sous prétexte de ne pas faire comme les révisionnistes certains ne défont plus leurs idées, ne parlent plus du parti, ne diffusent plus sa presse, et finissent par en avoir honte, à penser qu'il n'a rien à dire qui puisse intéresser les travailleurs.

— la deuxième c'est que le travail syndical ne nous éloigne pas des travailleurs, de la classe ouvrière. Car travail syndical n'est pas obligatoirement synonyme de travail de masse lorsqu'il s'agit de syndicats marginaux, ultra-minoritaires, par rapport aux masses. (...) Dans ce cas,

ne vaudrait-il pas mieux militer ailleurs? Par exemple dans un Comité de locataires ou une association de parents d'élèves sur un quartier?

D'ailleurs quels sont les camarades qui ont le plus avancé dans leur travail syndical ces derniers mois? Ce sont des camarades qui ne cachent pas leur appartenance. Ce sont ceux qui tout en s'opposant au cours des réunions syndicales à la propagande ouverte des partis et à la récupération, défendent les idées du parti et hors des réunions font auprès des militants syndicaux et de tous les travailleurs de la propagande ouverte pour notre parti.

(Vient ensuite l'exemple d'un camarade, qui a toujours diffusé la presse du parti auprès de ses camarades, il vient d'être élu secrétaire adjoint de la section syndicale CGT, malgré l'opposition de l'Union locale mais avec le soutien de ses camarades de travail, y compris membres du PCF).

Maintenir le cap...

(...) Cependant, avant de passer au bilan de la période plus récente, nous voudrions souligner un phénomène qui nous semble être une constante dans la vie du parti, tout au moins sur notre région, depuis sa création. De tout temps, notre parti a affirmé vouloir arracher la classe ouvrière au révisionnisme moderne. Il s'est efforcé de mettre en œuvre concrètement ce mot d'ordre.

A différentes périodes, des forces issues du milieu étudiant, ou bien de couches d'employés, ou bien de couches d'ouvriers révoltés mais aux faibles traditions de lutte, tous ces gens étaient d'accord avec la ligne du parti.

Pourtant, pratiquement chaque fois, nous avons tiré des leçons un peu hâtives et erronées de ces ralliements, et avons eu tendance à détourner nos efforts

de leur objectif précis : arracher la classe ouvrière au révisionnisme moderne.

Cela est vrai, entre 68 et 70, mais également de 74 à 76.

S'il est une chose à laquelle nous devons prêter attention, c'est la nécessité impérative de maintenir le cap de notre travail

en direction de la classe ouvrière qui passe à l'heure actuelle par le travail dans la CGT et en direction des militants du PCF, et à éduquer sur cet axe les militants issus de divers horizons qui nous rejoignent tout en faisant en sorte qu'ils soient à l'aise dans notre parti.

Des questions ouvertes

Le communisme n'étant pas comme le disait Marx, « un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler », mais étant « le mouvement réel qui détruit l'état actuel », il appartient aux communistes de chaque pays (eux-mêmes étant une partie du mouvement réel de leur société) de conduire la résolution des problèmes du socialisme de leur pays, dans la prise en compte de l'évolution mondiale et des spécificités économiques, sociales, culturelles de leur société. A ce titre, le communisme comme « mouvement réel », a connu et peut connaître des vicissitudes longues, très longues. (Très longues au regard de la subjectivité d'un homme... peu longues au regard de l'histoire de l'humanité...) Un centre dirigeant, une Internationale, une gigantesque (ou petite) « lutte de principes », et même une « Lettre en 25 points » (1), ne sauraient venir à bout contre le « mouvement réel », de ces vicissitudes, c'est l'enseignement global des quelques 130 années d'existence du mouvement communiste international.

La thèse de l'indépendance et de l'autonomie des partis est centrale, car elle seule permet de mettre chaque Parti communiste devant la réalité de la situation de leur pays, devant sa propre réalité et ses propres responsabilités. Seule l'adoption réelle de la thèse de l'indépendance et de l'autonomie, permet de mettre chaque Parti communiste dans la possibilité pleine et entière de développer sa ligne idéologique, de l'enrichir au regard de sa propre histoire, de ses échecs et de ses erreurs. C'est pourquoi, seule une position d'indépendance et d'autonomie permet à un Parti communiste de mûrir, et lui permettra à terme de fonder une politique révolutionnaire sur la base de ce qui demeure la clef de la ligne du Parti communiste : la ligne de masse.

J'ai parlé plus haut des « maux » qui pèsent sur le « grand débat » (2). Je crois que nous devrions mieux les repérer en observant et en comprenant comment ils ont pu se cristalliser par la suite : avec la Révolution culturelle, dans la politique du Parti du travail d'Albanie, dans notre propre histoire. L'idéalisme et la métaphysique dans leurs manifestations dogmatiques sont les contenus idéologiques de ces maux. Parce que le Parti communiste chinois — pour des raisons qui tiennent au développement économique et culturel de la société chinoise, et pour des raisons historiques complexes (liées à l'histoire de la Chine, du PCC et de l'Internationale) — ne put mener avec assez de vigueur la lutte contre le dogmatisme dans la fin des années 50 et le début des années 60, il ne mit pas en cause avec suffisamment de force le rôle dirigeant du Parti communiste d'Union soviétique sur le « camp socialiste » et dans le Mouvement communiste international. Il prit une cible vaste, le « révisionnisme moderne » (dont, comme l'a indiqué l'an dernier Yé Jianqing, une explication correcte n'a pas été donnée) et ne centra pas le débat idéologique autour du respect du principe d'indépendance et d'autonomie. C'est aussi de cela, de cet élargissement dogmatique du débat, de cette non-concentration de la lutte pour le principe d'indépendance et d'autonomie, que nous sommes nés...

Des questions majeures se posent. Le IIIe Congrès du PCML affirmait :

« Dire que maintenant le PCF est irréversiblement un parti révisionniste bourgeois, voilà qui est aisé et sans risque d'erreurs » (rapport politique). Nous aurions accepté de toute évidence que la même chose soit dite par des marxistes-léninistes italiens ou espagnols à propos de leur parti « révisionniste » respectif. Eh bien, nos camarades chinois disent aujourd'hui que le PCC et le PCI sont des partis ouvriers, des partis communistes. Il n'est peut être pas si « aisé » que cela, ni « sans risque d'erreur » de dire qu'un parti « révisionniste » occidental restera « irréversiblement » un parti « bourgeois ». Voilà quel est pour moi le trait majeur qui distingue peut être la réflexion du IVe Congrès de ce qui fut affirmé au IIIe.

Les PC « révisionnistes » occidentaux, dans la mesure où ils se détachent du PCUS et de la politique hégémoniste soviétique, dans la mesure où ils maintiennent une indépendance et une autonomie réelle, sont-ils susceptibles d'évoluer et de quitter au cours de cette évolution ce que nous avons appelé le brouillard de la rade « révisionniste »? Si nous mettons « opportunisme de droite » à la place de « révisionnisme » les choses ne changent-elles pas du tout au tout?

Le PCF, devenant au détour de l'histoire, un parti plus indépendant du PCUS, devenant un parti frère du PCC, devrions nous, pour les plus anciens devenir, pour les plus jeunes devenir, nous aussi « frères »?

Cette dernière question ne se pose pas aujourd'hui, et c'est pour moi, ce qui justifie encore le plus fondamentalement la nécessité du PCML.

Mais devant la faillite du processus d'unification avec le PCRml (quoiqu'en pronostiquait J. Jurquet dans l'article « Faisons le point » de février 80 ; il écrivait « ...Le Parti marxiste-léniniste unique constituera sans doute dès sa fondation la force politique la plus efficace et la plus importante de l'extrême-gauche en France ») Cela ne s'est pas réalisé... et de plus la rubrique « extrême-gauche » n'est guère réjouissante...), devant l'importance de ce que nous avons nommé « le courant liquidateur dans le mouvement marxiste-léniniste », devant l'état du parti après dix ans d'existence (et l'on peut croire que je ne nie pas l'apport positif que constitue le PCML et notre ligne!), la question centrale, celle que nous nommons « La question du parti », doit être retravaillée, et sans faux-fuyant, à la lumière des apports idéologiques et politiques que constituent le rétablissement des liens entre le PCC et le Parti communiste italien, le PCC et le Parti communiste espagnol, le PCC et la Ligue des communistes yougoslaves.

(1) « Lettre en 25 points » : lettre adressée en 1963 par le Parti communiste chinois au Parti communiste d'Union soviétique, faisant des propositions pour la ligne de l'ensemble du Mouvement communiste international en 25 points.

(2) Le « grand débat » recouvre la lutte au sein du Mouvement communiste international au début des années 60, opposant notamment le Parti communiste d'Union soviétique et le Parti communiste chinois.

Zaïa Arrioui est une jeune femme algérienne de 26 ans. Elle demeure à Blida, et s'occupe des deux ménages de ses frères. Sa mère, en France depuis 72, l'appelle à son chevet : elle va bientôt accoucher. Zaïa prend donc, le 18 septembre 80, un avion pour se rendre à Evreux auprès de sa mère. Arrivée à Orly, elle est aussitôt appréhendée par la police de l'air et des frontières et passe la nuit dans la salle de refoulement de l'aéroport. De nouveau, le 13 octobre 80, elle emprunte l'avion pour se rendre en France, elle est une nouvelle fois refoulée, malgré l'intervention d'un journaliste de La Croix; elle passe encore la nuit du 13 au 14 octobre dans la salle de refoulement. Elle est embarquée contrainte et forcée sur le vol Air-France à destination d'Alger. Sa troisième tentative aboutit, après une intervention de l'association Rencontre et développement d'Alger.

Qu'a fait Zaïa Arrioui pour être ainsi refoulée par deux fois à nos frontières?

« A l'issue du contrôle, elle a été considérée comme voyageur venant prendre un emploi sans être muni d'un contrat de travail régulièrement visé. Elle est victime d'une des dernières circulaires du ministre de l'Intérieur, ordonnant à la police de l'air et des frontières de suspecter les étrangers, venus pour un séjour touristique, de passer en France pour y travailler en fait clandestinement.

Nous savions que la police a recours à de telles méthodes, mais nous ne disposions pas de confirmations matérielles, à présent Zaïa Arrioui nous apporte des preuves tangibles.

Ce dernier commandement du ministère de l'Intérieur accorde à la police de l'air et des frontières la possibilité de refouler les ressortissants étrangers sur des à-priori dont le principal fondement se trouve être « la tête du client ».

L'ILLÉGALITÉ EN CIRCULAIRE

Les hypothèses de refoulement sont au nombre de vingt, nous en détailleront trois :

- voyageur qui ne se présente pas à l'un des points de passage qu'il doit emprunter obligatoirement pour l'entrée sur le territoire français.

- voyageur considéré à l'issue du contrôle comme venant prendre un emploi sans être muni d'un contrat régulièrement visé,

- voyageur considéré à l'issue du contrôle comme venant effectuer un séjour d'études sans être muni d'une attestation de préinscription ou d'inscription dans un établissement d'enseignement.

Cette circulaire est un véritable blanc-seing à l'expression des comportements racistes. N'en doutons pas la police applique avec zèle les ordres de Bonnet à l'encontre des Maghrébins, des Africains, des Portugais ou des Turcs. Elle procède d'un amalgame des autres mesures racistes visant à expulser les étrangers. Elle avance chronologiquement le temps de l'expulsion; plus besoin d'expulser les étrangers, il suffit de les refouler dès



REFOULEMENTS D'ETRANGERS

Pour Bonnet, il y a

touriste et touriste

Une nouvelle circulaire du ministère de l'intérieur permet à la police des frontières de refouler en toute quiétude et illégalité, les touristes étrangers indésirables ...

MOTIVATION D'UN ACTE ADMINISTRATIF

En particulier de la circulaire du 1^{er} Janvier 1980

M. Zaïa Arrioui de nationalité algérienne

né le 27/10/54 à M.E.F.T.A.

est informé qu'une décision de non-acceptation en France a été prise à son encontre le 13/10/80 au poste frontière de Orly pour le motif suivant :

- Voyageur dénué de passeport ou de titre de voyage.
- Voyageur dénué de contrat de travail régulièrement visé.
- d'un contrat de travail régulièrement visé
- Voyageur considéré à l'issue du contrôle comme venant prendre un emploi sans être muni :
- d'un visa "travailleur"
- d'un contrat de travail régulièrement visé
- Voyageur considéré à l'issue du contrôle comme venant effectuer un séjour d'étude sans être muni :
- d'un visa "étudiant"
- d'une attestation de préinscription ou d'inscription dans un établissement d'enseignement.
- Présence sur le territoire français susceptible de porter atteinte à l'ordre public.
- Autres motifs (à préciser)

Fait à Orly le 13/10/80

P. O. Chef du poste frontière

leur arrivée. Elle est parfaitement illégale. Réexaminons les trois cas de refoulement cités.

Hypothèse du ressortissant étranger « qui ne se présente pas au point d'accès en France, qu'il doit emprunter obligatoirement ». Cette condition n'existe pas : un étranger de n'importe quelle nationalité peut entrer en France par la frontière qu'il désire. Un tel cas de refoulement en dit long sur le climat de suspicion. Si un étranger n'emprunte pas une voie directe de son pays au notre, c'est qu'il désire, assurément, travailler clandestinement en France, non ?

AVOIR UNE BONNE TÊTE

Le second cas de figure, « un voyageur considéré à l'issue du contrôle comme venant prendre un emploi sans être muni de contrat de travail régulier ». Sur quels critères, un tel jugement peut-il être formulé? A partir du moment où ses papiers sont en règle pour un séjour touristique de trois mois, un étranger à le droit d'entrer en France. En outre, la législation sur le regroupement familial autorise l'étranger qui le désire à contracter un emploi en France à l'issue de son séjour de trois mois. Alors pourquoi en faire un motif de refoulement ?

Le troisième cas, « le voyageur considéré comme venu effectuer un séjour d'études sans être muni d'une attestation de préinscription dans un établissement universitaire »... parfaitement illégal aussi, puisque cette formalité de préinscription est nécessaire pour avoir accès à la fac, mais pas pour l'entrée en France.

C'est ainsi que Zaïa Arrioui, avec des papiers en règle pour un séjour touristique de trois mois, conformément à l'accord franco-algérien, a été refoulée parce qu'elle devait avoir la tête d'une travailleuse clandestine!

Cette circulaire est illégale et scandaleuse dans sa finalité; elle officialise la suspicion à l'égard des travailleurs étrangers, elle leur nie la liberté de se déplacer, de se rendre auprès de leurs amis, de leur famille.

Nathalie VILLOTIERS

Le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés - 46 rue de Montreuil Paris 11e) et la FASTI (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés - 4 Square Vitauve Paris 20e) ont déposé un recours d'annulation à l'encontre de cette circulaire devant le Conseil d'Etat.

Zaïa Arrioui porte plainte, se constitue partie civile et demande un dommage de 13 700 francs pour les préjudices moraux et matériels qu'elle a subis.

BIBLIOGRAPHIE

- «Sueur et larmes» SOS-Refoulement de Créteil - 15F
- «Du bidonville à l'expulsion» Lefort - 20F.
- « Dossier expulsion » GISTI 10F.
- en vente aux Herbes sauvages.